
Conférence du désarmement

Français
Original : anglais

Compte rendu définitif de la mille cinq cent quarante-deuxième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 13 août 2020, à 10 heures

Président : M. Shameem Ahsan(Bangladesh)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1542^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Madame la Directrice générale Tatiana Valovaya, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur pour le Bangladesh d'accéder à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens à remercier sincèrement l'Ambassadeur d'Autriche, M. Robert Müller, pour les efforts inlassables et fructueux qu'il a déployés en vue de permettre à la Conférence de reprendre ses importants travaux en pleine crise provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je souhaite également adresser mes remerciements au groupe des six Présidents de la session de 2020 pour avoir su maintenir un esprit de collaboration, ainsi que pour les conseils et le soutien inestimables apportés à la présidence bangladaise.

Avant de passer à nos travaux du jour, je vous invite à vous joindre à moi pour observer une minute de silence en hommage aux vies innocentes perdues et touchées par la tragique explosion qui a frappé le Liban la semaine dernière, ainsi qu'aux centaines de milliers de victimes emportées par la COVID-19. Je vous prie de bien vouloir vous lever.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Je souhaite vous proposer le programme de travail suivant pour notre séance de ce matin.

Tout d'abord, je prononcerai une déclaration en ma qualité de Président de la Conférence du désarmement à titre national. Nous entendrons ensuite M^{me} Tatiana Valovaya, Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Conférence. Viendront ensuite les déclarations des délégations qui souhaitent prendre la parole. Permettez-moi à présent de faire une déclaration à titre national, en ma qualité de Président de la Conférence.

Mesdames et Messieurs, le Bangladesh est très fier d'avoir le privilège de présider cet auguste organe qu'est la Conférence du désarmement. La présidence nous offre une occasion unique de renouveler notre engagement en faveur du principe du désarmement général et complet. Malgré certaines incertitudes et contraintes, nous avons pris cette responsabilité très au sérieux et nous avons fait tout notre possible pour avancer de manière constructive. À cet égard, je remercie les États membres d'avoir fait preuve de compréhension et de souplesse et d'avoir apporté leur précieux soutien.

Dans le cadre de mes efforts visant à élaborer un programme de travail pour la Conférence et à garantir la transparence, j'ai tenu, le mois dernier, des consultations bilatérales informelles approfondies avec de nombreux États membres. Comme vous le savez, ma lettre du 30 juillet 2020 expose brièvement le contexte ainsi que le résultat de ces consultations.

Je tiens par ailleurs à attirer l'attention sur plusieurs autres points qui ont été soulevés lors des consultations, en espérant que cela vous donnera un aperçu des réflexions formulées par les États membres au sujet des activités de la Conférence pour l'année en cours.

Une écrasante majorité des délégations a vivement salué les efforts entrepris par le groupe des six Présidents au début de l'année pour finaliser un programme de travail. Une ou deux délégations ont recommandé de poursuivre ces efforts sous la présidence du Bangladesh. D'autres, en revanche, ont estimé qu'il n'était pas envisageable de mener des discussions sur des questions de fond, notamment sur le programme de travail, compte tenu de la situation actuelle difficile provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des contraintes de ressources connexes dont souffre le secrétariat. Quelques États membres ont exprimé le souhait que soient convoquées autant de séances plénières thématiques que possible afin de discuter des questions de fond à l'ordre du jour et de couvrir ainsi au moins deux ou trois points de ce dernier. Certains d'entre eux ont exprimé leur préférence pour un point plutôt qu'un autre. En revanche, pour d'autres délégations, aucun point particulier de l'ordre du jour ni aucune question centrale ne devrait avoir la priorité sur les autres. Les thèmes abordés lors des discussions de fond devraient plutôt être choisis de manière équilibrée, en garantissant l'égalité de traitement pour toutes les questions.

Certaines délégations ont estimé que les développements intervenus ces derniers mois dans le domaine de la sécurité et du désarmement à l'échelle mondiale méritaient d'être examinés par la Conférence. Dans le cas contraire, la Conférence risquerait de faire l'objet de critiques pour ne pas s'être acquittée du rôle qui lui est dévolu. De l'avis d'une poignée de délégations, au lieu de se concentrer sur les activités de l'année en cours, la Conférence pourrait discuter de ses futurs travaux, en particulier de la manière dont elle pourrait entamer ses travaux l'année prochaine. Certaines délégations ont recommandé de faire avancer la proposition australienne, qui est toujours disponible sous la forme d'un document officiel, concernant une modification technique du règlement intérieur visant à y introduire un langage neutre du point de vue du genre. Néanmoins, une ou deux délégations ont émis des réserves quant à l'ouverture d'un débat sur une quelconque modification du règlement intérieur. Compte tenu des multiples difficultés à surmonter, un nombre non négligeable de délégations ont suggéré de passer à l'action en organisant une séance plénière ouverte à tous.

Dans l'ensemble, mon sentiment est qu'une large majorité des États membres n'est pas satisfaite, étant donné que la Conférence n'a pas été en mesure de réaliser des progrès substantiels depuis près de deux décennies, ni même d'en être témoin. Nous partageons nous aussi ces préoccupations : l'impasse dans laquelle la Conférence se trouve depuis longtemps fait obstacle au désir légitime des États membres de mener des discussions et des négociations de fond sur des questions essentielles dans la poursuite des objectifs de désarmement.

De toute évidence, les avis divergent quant aux modalités, aux moyens et au rythme de travail à adopter. Pourtant, une convergence notable se dégage sur le fait que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être garanties que par la concrétisation d'objectifs communs. Nous devons mettre à profit notre sagesse collective et nous concerter pour dégager un vaste consensus à cet égard.

Je saisis également cette occasion pour souligner que cette année marque le soixante-quinzième anniversaire des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. Nous tenons à rendre un hommage sincère et profond aux victimes de ces bombardements. Ceux-ci nous rappellent les conséquences réelles et atroces de la guerre et la nécessité de plus en plus pressante de libérer le monde des armes nucléaires. Ils rappellent également l'importance capitale que revêtent les travaux de la Conférence, ainsi que la nécessité de préserver et de consolider l'architecture du désarmement. Saisissons l'occasion qui nous est donnée de renouveler notre engagement en faveur du désarmement complet.

Alors que la COVID-19 continue de faire trembler l'économie mondiale, en particulier celle des pays en développement, nous ne voyons encore aucun signe, de la part d'un certain nombre de pays, de mesures destinées à réduire les dépenses militaires. La pandémie a également mis en évidence la vulnérabilité de la planète et notre incapacité à faire face à une crise aussi soudaine et colossale. Cette situation est peut-être l'occasion pour nous d'accorder une attention accrue au discours sur le désarmement afin de définir une voie à suivre pour rechercher une solution mondiale aux cas d'urgence, comme celui provoqué par la COVID-19, et de trouver les moyens d'y faire face.

En tant que nation engagée dans une transition de développement, le Bangladesh demeure favorable à l'idée de rediriger les ressources massives déployées pour l'accumulation d'armements vers des impératifs de développement économique qui se justifient. L'histoire nous enseigne qu'il est temps de renoncer aux ambitieux budgets alloués à la défense et de se concentrer sur l'augmentation des dépenses en matière de soins de santé, d'éducation et de renforcement de la résilience économique globale. Permettez-moi de m'arrêter ici et d'inviter M^{me} Tatiana Valovaya, Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Conférence, à prendre la parole.

M^{me} Valovaya (Secrétaire générale de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, l'année 2020 est une année marquée par d'importantes commémorations dans le domaine du désarmement. Nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, symbole du multilatéralisme et de la coopération qui ont jailli des cendres de la Seconde Guerre mondiale.

Il y a quelques jours, nous avons célébré le soixante-quinzième anniversaire des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, qui ont plongé des centaines de milliers de personnes, sur plusieurs générations, dans la douleur et la désolation. Comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au Mémorial de la paix de Nagasaki, « la communauté internationale doit revenir à l'idée qu'une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit jamais être menée. Il est urgent de mettre fin à l'érosion de l'ordre nucléaire. Tous les pays possédant des armes nucléaires ont l'obligation de montrer la voie. ».

Cette année, nous célébrons également le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il s'agit à ce jour du seul traité multilatéral contraignant dans lequel les États dotés d'armes nucléaires se soient engagés à poursuivre l'objectif du désarmement.

Tandis que nous nous préparons à tenir la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, que nous commémorons les événements de Nagasaki et d'Hiroshima et que nous célébrons l'Organisation des Nations Unies, nous devons nous employer à remédier à la situation d'insécurité qui règne actuellement dans le monde et au manque de confiance et de coopération entre les États, de même qu'à l'érosion de la confiance et du soutien dont bénéficie l'institution multilatérale qui a été créée pour préserver la paix et la sécurité mondiales. La commémoration de ces événements marquants de notre histoire commune n'est pas une fin en soi. Elle doit insuffler l'élan nécessaire pour que soient traitées des questions importantes pour l'avenir du désarmement.

Elle doit être une incitation à redoubler d'efforts pour enrayer l'érosion du régime de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Elle doit être un encouragement à négocier de façon constructive de nouveaux instruments juridiques mondiaux, y compris ici, à la Conférence du désarmement. Nous devons réfléchir ensemble à ces questions et à ce qu'elles signifient pour la Conférence, qui demeure une extraordinaire instance de dialogue et de renforcement de la confiance. Aussi suis-je confortée par votre volonté de voir la Conférence se réunir à nouveau, et disposée à appuyer vos travaux, avec le secrétariat.

En ma qualité de Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, je tiens également à dire quelques mots sur la situation des services d'appui aux réunions qui se tiennent à l'Office. Comme vous le savez, nous avons installé du matériel dans plusieurs salles afin que des réunions puissent se tenir en mode hybride et à distance lorsque les représentants ne sont pas présents à Genève. Cependant, cela représente des coûts importants. Dans le même temps, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies traverse une grave crise de liquidités. Nous ne ménageons aucun effort pour redéfinir les priorités et dégager des fonds relais, mais l'Office des Nations Unies à Genève n'a pas reçu de ressources suffisantes pour pouvoir fonctionner normalement jusqu'à la fin de l'année tout en couvrant les dépenses imprévues associées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous informerons très prochainement les États Membres de la situation, des mesures prises à Genève et des perspectives pour 2020. Nous vous communiquerons des renseignements détaillés à ce sujet.

En attendant, je tiens à vous assurer que toutes les mesures envisageables ont été prises pour faire de ces salles de conférence des lieux sûrs : nous utilisons de grandes salles de conférence pour faciliter la distanciation sociale, demandons que chacun porte un masque et veillons à une aération régulière. Sachant cela, étant donné que nous disposons de moyens limités pour organiser des réunions hybrides pour les organes intergouvernementaux, je vous engage à envisager de recommencer prochainement à tenir vos réunions en présentiel, ce qui vous permettra de poursuivre au mieux vos importants travaux.

En ma qualité de Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève et de Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, je ferai tout ce qui est possible, avec mes équipes, pour appuyer le processus intergouvernemental mené dans ce domaine d'une importance vitale pour la paix et la sécurité et soutenir les initiatives multilatérales de désarmement que vous déployez, vous, les États membres.

Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Madame Valovaya, je vous remercie de votre déclaration. Je vais à présent donner la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer. Comme je vous l'ai indiqué précédemment, la séance plénière d'aujourd'hui sera une réunion ouverte au débat général sans ordre du jour particulier. Je pense que cette approche vous donnera la possibilité d'exposer vos positions nationales et d'aborder les récents développements dans le domaine du désarmement si vous le souhaitez.

Je vous invite également à partager vos impressions sur les progrès réalisés jusqu'à présent dans les travaux de la Conférence du désarmement pour l'année en cours et sur la manière dont la Conférence pourrait entamer ses travaux l'année prochaine.

D'après la liste des orateurs dont je suis saisi, je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Éthiopie, M. Korcho, qui fera une déclaration au nom du Groupe des 21.

M. Korcho (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, Madame la Directrice générale, je vais à présent vous lire une déclaration générale au nom du Groupe des 21.

Le Groupe des 21 souligne une nouvelle fois que la Conférence du désarmement, qui tient son mandat de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, est l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, et insiste sur la nécessité de préserver cette instance en renforçant sa nature, son rôle et son mandat.

Nous tenons à souligner qu'il faut redoubler d'efforts pour renforcer la Conférence, la revitaliser et préserver sa crédibilité en reprenant les travaux de fond, notamment les négociations sur le désarmement nucléaire. Le Groupe des 21 réaffirme les dispositions du document de travail sur le désarmement nucléaire qu'il a présenté sous la cote CD/2168, ainsi que celles de tous les autres documents de travail présentés à la Conférence en 2018.

Le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue de la communauté internationale. Le Groupe des 21 réaffirme sa vive préoccupation face au danger que présentent pour la survie de l'humanité la persistance des armes nucléaires et l'éventualité de leur emploi ou de la menace de leur emploi.

Réaffirmant son profond attachement au désarmement nucléaire, le Groupe souligne que des négociations sur cette question doivent être ouvertes sans plus tarder dans le cadre de la Conférence. La Conférence doit prioritairement ouvrir des négociations concernant, premièrement, un programme d'élimination complète des armes nucléaires, prévoyant l'élaboration d'une convention sur les armes nucléaires visant à interdire la détention, la mise au point, la fabrication, l'accumulation, le transfert et l'emploi de telles armes et devant mener à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable de ces armes suivant un calendrier précis. Dans ce contexte, le Groupe rappelle le document de travail publié sous la cote CD/2168, dans lequel il demande que la Conférence du désarmement entame d'urgence des négociations sur le désarmement nucléaire et, en particulier, sur une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction.

Le Groupe salue la proclamation officielle, pour la toute première fois, de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes tenu à La Havane (Cuba), les 28 et 29 janvier 2014. La proclamation d'une zone de paix implique l'engagement de tous les États de la région à progresser à titre prioritaire vers un désarmement nucléaire et à contribuer au désarmement général et complet. Il est à espérer qu'à la suite de cette proclamation, d'autres régions du monde se proclameront zones de paix.

Le Groupe accueille avec satisfaction la Déclaration politique de Quito, adoptée lors du quatrième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes tenu à Quito (Équateur) le 27 janvier 2016, dans laquelle est réaffirmé, notamment, l'engagement de la Communauté à préserver la paix et la sécurité internationales, l'indépendance politique et le désarmement nucléaire propice à un désarmement général, complet et vérifiable.

Le Groupe salue également la Déclaration politique de Punta Cana, adoptée au cinquième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes tenu à Punta Cana (République dominicaine) le 25 janvier 2017, dans laquelle est réaffirmé, entre autres, l'engagement de la Communauté à parvenir à l'interdiction et l'élimination totales des armes nucléaires. La Communauté réaffirme son attachement à la consolidation de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix et souligne qu'il s'agit de la toute première zone exempte d'armes nucléaires créée en application du Traité de Tlatelolco.

Le Groupe se félicite de la célébration du cinquantième anniversaire du Traité de Tlatelolco, le 14 février 2017, à Mexico, dans le cadre de la vingt-cinquième session de la Conférence générale de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Groupe des 21 accueille également avec satisfaction le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, connu sous l'appellation de Traité de Pelindaba, signé au Caire (Égypte) en 1996. Le Traité, qui est entré en vigueur le 15 juillet 2009, vise à empêcher le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires et à interdire les essais d'armes nucléaires et le déversement de déchets radioactifs sur le continent. Afin de garantir le respect des obligations découlant du Traité, la Commission africaine de l'énergie nucléaire a été mise en place.

Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et il se déclare déterminé à promouvoir le multilatéralisme comme principe de base des négociations dans ce domaine.

Le Groupe accueille avec satisfaction la tenue, le 26 septembre 2013, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nucléaire, et réaffirme, dans ce contexte, la résolution 72/251 (A/RES/72/251) concernant le suivi de cette réunion.

Comme l'a mentionné à juste titre l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence du désarmement en 2015, en substance, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire a montré que cette question demeure une priorité internationale majeure et mérite l'attention des plus hautes instances.

Dans cet esprit, le Groupe soutient pleinement les objectifs de cette résolution et, en particulier, l'appel adressé à la Conférence du désarmement tendant à ce qu'elle décide de toute urgence d'engager les négociations sur le désarmement nucléaire, en particulier sur une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction.

Le Groupe salue la décision de convoquer à New York, à une date restant à déterminer, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point sur les progrès accomplis à cet égard.

Le Groupe se félicite que le 26 septembre ait été proclamé Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, tout comme il accueille avec satisfaction l'organisation, chaque année, d'une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale pour célébrer et promouvoir cette journée, appelant ainsi l'attention sur les manifestations organisées partout dans le monde pour marquer cette journée. Le Groupe invite les gouvernements, les parlements et la société civile à prendre chaque année de nouvelles dispositions pour célébrer cette journée.

Le Groupe des 21 réaffirme l'importance du dispositif multilatéral de désarmement. Il prend note du rapport du groupe de travail à composition non limitée chargé par l'Assemblée générale d'« élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires », et espère qu'il contribuera aux négociations sur le désarmement nucléaire à la Conférence, en particulier à la négociation d'une convention générale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction.

Le Groupe des 21 prend note de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 7 juillet 2017, lors de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur

élimination complète, qui s'est tenue à New York du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017, en application de la résolution 71/258 de l'Assemblée générale.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Dans l'attente de l'élimination complète de ces armes, le Groupe réaffirme qu'il est urgent de conclure un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant pour garantir efficacement les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes.

Il se déclare préoccupé par le fait que, malgré l'engagement des États dotés d'armes nucléaires et les demandes formulées de longue date par des États non dotés d'armes nucléaires pour obtenir de telles garanties, aucun progrès tangible n'a été accompli à cet égard. Il est encore plus préoccupant de constater que des États non dotés d'armes nucléaires ont implicitement ou explicitement fait l'objet de menaces nucléaires de la part de certains États dotés d'armes nucléaires, en violation des obligations qui leur incombent au titre de la Charte des Nations Unies.

Le Groupe appelle également à engager des négociations en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant en toutes circonstances de recourir à des armes nucléaires ou de menacer d'y recourir, conformément à la résolution A/RES/74/68 de l'Assemblée générale.

Le Groupe des 21 se déclare des plus profondément préoccupé par les pertes en vies humaines et les destructions considérables, systématiques et immédiates qu'entraînerait toute explosion nucléaire, ainsi que par les conséquences catastrophiques à long terme qu'une telle explosion aurait pour la santé humaine, l'environnement et les autres ressources économiques vitales, menaçant ainsi jusqu'à la survie des générations présentes et à venir. Le Groupe estime que la réelle prise de conscience des conséquences catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires doit guider toutes les démarches et initiatives et tous les engagements pris au niveau international en faveur du désarmement nucléaire, dans le cadre d'un processus sans exclusive associant tous les États.

Dans ce contexte, le Groupe partage l'avis exprimé par l'ancien Secrétaire général de l'ONU dans sa déclaration du 23 mai 2015, selon lequel les conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires sont de mieux en mieux comprises, et, à cet égard, accueille avec intérêt les conférences sur la question, qui se sont tenues à Oslo les 4 et 5 mars 2015, au Mexique les 13 et 14 février 2014 et à Vienne les 8 et 9 novembre 2014. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires saluent l'esprit qui transparait dans les résultats des Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires parties au Traité à mettre en œuvre l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires, ce qui conduira au désarmement nucléaire, un engagement auquel souscrivent tous les États parties en vertu de l'article VI.

Compte tenu des conséquences humanitaires catastrophiques et des risques et menaces inacceptables associés à l'explosion d'une arme nucléaire, nous veillerons à coopérer avec toutes les parties prenantes en jeu dans l'action menée en vue d'interdire et d'éliminer les armes nucléaires. À cet égard, le Groupe prend note des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-treizième session.

Le Groupe des 21 regrette que la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure d'entreprendre un travail de fond sur son ordre du jour. Le Groupe prend note des divers efforts déployés pour parvenir à un consensus sur le programme de travail de la Conférence et de toutes les décisions, initiatives et propositions ultérieures à cette fin.

Il réaffirme qu'il est urgent que la Conférence du désarmement remplisse le mandat que l'Assemblée générale lui a confié à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement et qu'elle adopte et applique un programme de travail complet et équilibré qui repose sur son ordre du jour, qui tienne compte des intérêts de tous les États en matière de sécurité et qui porte notamment sur les thématiques centrales, dont le désarmement nucléaire, conformément au Règlement intérieur et, en particulier, à la règle du consensus. Monsieur le Président, le Groupe vous encourage à n'épargner aucun effort et à continuer de

mener de vastes consultations avec toutes les délégations à la Conférence afin de parvenir à cet objectif.

Le Groupe estime en outre que la promotion de l'action des mécanismes du désarmement de l'ONU repose sur la nécessité d'exercer une volonté politique, en tenant compte des intérêts collectifs de tous les États en matière de sécurité.

Tout en se déclarant profondément préoccupé par l'absence persistante de consensus s'agissant de la mise en œuvre du programme multilatéral de désarmement dans le cadre des mécanismes de désarmement de l'ONU et, en particulier, du respect, à titre de priorité absolue, des engagements pris en faveur du désarmement nucléaire, le Groupe des 21 réaffirme son appui à la convocation, dès que possible, de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et regrette vivement que cette convocation n'ait toujours pas eu lieu.

Le Groupe des 21 accueille avec satisfaction les résultats obtenus par le Groupe de travail à composition non limitée, créé par l'Assemblée générale des Nations Unies en vertu de sa résolution 65/66 et en application de sa décision 70/551, qui a tenu ses sessions de fond en 2016 et 2017 sous la présidence avisée de l'Équateur, et qui a adopté par consensus des recommandations relatives aux objectifs et à l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire, lesquelles réaffirment l'importance des mécanismes de désarmement actuels des Nations Unies et envisagent des moyens de les renforcer et d'en améliorer l'efficacité. Le Groupe des 21 se félicite de l'approbation, par l'Assemblée générale, du rapport du Groupe de travail à composition non limitée et des recommandations de fond qui y sont énoncées.

Le Groupe des 21 réaffirme l'importance de la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et il prend note de la décision figurant dans la résolution 73/546 de l'Assemblée générale, par laquelle il est confié au Secrétaire général le soin de convoquer une conférence en vue de l'élaboration d'un traité sur la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Le Groupe appelle tous les États à appuyer activement la tenue de cette conférence et à contribuer à sa réussite.

Les membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se déclarent déçus et profondément inquiets de ce que trois États parties, dont deux auxquels incombe une responsabilité particulière en tant que dépositaires du Traité et en tant que coauteurs de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, aient bloqué l'adoption par consensus du projet de document final de la neuvième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, lequel portait notamment sur le processus visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, tel qu'énoncé dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Ce refus pourrait nuire aux efforts tendant à renforcer globalement le régime du Traité. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité réaffirment que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient constitue encore la base sur laquelle une telle zone doit être créée et que cette résolution reste d'actualité jusqu'à sa pleine application.

Ils se déclarent en outre vivement préoccupés par le fait que la résolution de 1995 n'a toujours pas été appliquée et, conformément au paragraphe 6 de ladite résolution, engagent tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à offrir leur coopération et à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que soit rapidement créée par les parties régionales une zone exempte d'armes nucléaires et de toute autre arme de destruction massive au Moyen-Orient, et affirment à nouveau que les coauteurs de ladite résolution doivent prendre sans plus tarder toutes les mesures qui s'imposent aux fins de sa pleine mise en œuvre.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération se déclarent extrêmement préoccupés par le fait que la résolution de 1995 n'étant toujours pas appliquée, ce qui contrevient aux décisions prises à la cinquième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération, la crédibilité de cet instrument s'en trouve entamée et le savant équilibre entre ses trois piliers rompu, sachant que la prorogation

indéfinie du Traité est inextricablement liée à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Dans ce contexte, les membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires réaffirment qu'il est urgent qu'Israël adhère sans plus tarder au Traité et que toutes ses installations nucléaires soient soumises aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'absence d'accord sur un document final risquant d'affaiblir le régime établi par le Traité, les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité insistent sur la validité non entamée des engagements pris en 1995, 2000 et 2010, en particulier l'engagement sans équivoque en faveur du désarmement nucléaire, et réclament la pleine mise en œuvre, sans retard, de ces engagements.

Le Groupe est conscient qu'il est important de poursuivre les consultations sur la question de l'éventuel élargissement de la composition de la Conférence du désarmement.

Il souligne qu'il est urgent de remédier à l'actuelle dichotomie entre, d'une part, l'absence de progrès sur le désarmement et, d'autre part, l'intensification des efforts en faveur de la non-prolifération et l'attention toujours plus grande qui y est portée. Le Groupe appelle tous les États membres à manifester, à titre prioritaire, leur appui et leur engagement en faveur de l'éducation au désarmement et à la non-prolifération d'une façon équilibrée et globale dans le cadre des programmes de formation et de bourse proposés par les Nations Unies. Dans ce contexte, le Groupe salue la mise en place par l'Inde en 2019 du Programme annuel de bourses d'études sur le désarmement et la sécurité internationale.

Le Groupe des 21 sait aussi combien il importe de renforcer la concertation entre la société civile et la Conférence du désarmement, conformément aux décisions prises par la Conférence, et il continue d'appuyer le renforcement de l'interaction entre la Conférence du désarmement et la société civile. À cet égard, le Groupe salue la tenue du Forum de la Conférence du désarmement et de la société civile le 19 mars 2015, et celle du deuxième forum informel de la société civile le 22 juin 2016, ainsi que la tenue du dialogue entre la Conférence du désarmement et la société civile le 17 août 2018.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur Korcho, je vous remercie pour votre déclaration et pour vos aimables paroles. Je donne à présent la parole à M. Ogasawara, Ambassadeur du Japon.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à cette importante fonction en cette période difficile. Vous pouvez compter sur l'entier soutien de ma délégation.

Je souscris sans réserve à votre décision de tenir la séance d'aujourd'hui sous une forme hybride, dans un souci d'inclusivité et compte tenu des conditions sanitaires exceptionnelles qui règnent actuellement. Je tiens également à remercier le secrétariat pour le soutien considérable qu'il nous a apporté tout au long de cette période difficile.

Tout en appréciant à leur juste valeur les précieux efforts qu'ont déployés le groupe des six Présidents de la session de 2020, ainsi que le dernier Président de la session de 2019 et le premier Président de la session de 2021, pour faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement, nous regrettons l'absence de consensus sur l'ensemble de documents proposé pour l'établissement d'un programme de travail qui nous aurait permis d'engager des discussions de fond de manière structurée et aurait ouvert la voie au lancement de négociations sur de nouveaux instruments de désarmement. Nous, les États membres de la Conférence, devons montrer au monde que cet organe peut jouer un rôle utile dans le règlement des problèmes qui découlent de l'état actuel, critique, de la sécurité internationale. À cette fin, il faudrait que la Conférence mène des débats de fond en vue de jeter les bases de l'ouverture de négociations sur le désarmement, mandat fondamental de cette instance, indépendamment de l'adoption du programme de travail. Le Japon se déclare dès lors favorable à toute approche pratique qui permette de mener des débats de fond sur les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, notamment des débats fondés sur un calendrier d'activités approuvé.

La coopération au sein du groupe des Présidents susmentionné, ainsi que le rôle accru de leadership que ce groupe a joué, est une évolution positive notable de cette année. Les efforts que le groupe a déployés pour présenter l'ensemble des activités de cette année m'ont paru tout particulièrement utiles. J'espère sincèrement que les présidences de l'année prochaine perpétueront cette bonne pratique.

Monsieur le Président, comme vous l'avez souligné, nous commémorons le soixante-quinzième anniversaire des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. Lorsque le Premier Ministre japonais, M. Abe, a pris la parole à la cérémonie de commémoration pour la paix qui s'est tenue à Hiroshima le 6 août et à Nagasaki le 9 août de cette année, il a évoqué la situation difficile qui règne actuellement en matière de sécurité, ainsi que les divergences de vues entre les États en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Il a plaidé en faveur d'efforts supplémentaires visant à atténuer la méfiance grâce à la collaboration et au dialogue, et à trouver un terrain d'entente. Il a réaffirmé qu'il était déterminé à prendre la tête d'efforts internationaux en faveur de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, en œuvrant avec détermination pour rapprocher les États aux vues divergentes, pour encourager les États à agir et pour favoriser le dialogue entre eux.

Dans le même ordre d'idée, je tiens à souligner qu'il est important que la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aboutisse à un résultat concret, d'autant plus que cette année marque le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité. De notre point de vue, un tel résultat concret sur le plan du désarmement nucléaire est d'une importance cruciale pour le succès de la Conférence. De son côté, le Japon est résolu à poursuivre ses efforts et même à les redoubler pour trouver un terrain d'entente au moyens d'initiatives nationales et collectives.

Permettez-moi à présent d'aborder brièvement certaines questions qui ont trait aux activités de la Conférence du désarmement et auxquelles le Japon attache une importance particulière – à savoir un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et l'espace extra-atmosphérique.

Un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires constitue une étape importante vers l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous devons démontrer la volonté politique nécessaire pour tirer parti des discussions qui ont été menées jusqu'à présent sur un tel traité et pour entamer dès que possible des négociations au sein de la Conférence du désarmement. La Conférence discute de cette question depuis de nombreuses années. Les points relatifs aux éléments constitutifs du traité ont été amplement abordés. Je voudrais rappeler que, depuis 2014, tant le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'élaborer un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires que le groupe préparatoire d'experts de haut niveau chargé d'élaborer un tel traité ont établi leurs documents finaux de consensus, lesquels contiennent des recommandations et mentionnent les éléments potentiels d'un traité. Nous devons exploiter au mieux ces précieux documents dans les efforts que nous déploierons à l'avenir dans ce domaine.

Le deuxième enjeu a trait à l'espace extra-atmosphérique. À mesure que les pays s'appuient toujours davantage sur les moyens spatiaux pour leur sécurité et leur développement économique, il apparaît de plus en plus urgent de remédier aux risques qui pourraient nous empêcher de préserver l'espace extra-atmosphérique en tant qu'environnement pacifique, sûr, stable et durable, ouvert et accessible à tous. Nous attirons l'attention sur l'importance des mesures de transparence et de confiance, ainsi que d'une meilleure communication entre les acteurs de l'espace, afin de limiter les risques de malentendus et d'erreurs de calcul en ce qui concerne les activités spatiales. Nous demandons à tous les pays concernés de continuer à s'acquitter des responsabilités et obligations qui leur incombent en vertu du droit international et de se comporter en acteurs responsables dans l'espace. De son côté, le Japon est disposé à jouer un rôle actif dans la promotion de cette question, notamment en menant des discussions à son sujet dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Enfin, permettez-moi de préciser que nous sommes favorables à la tenue de discussions sur le fonctionnement efficace de la Conférence du désarmement, lesquelles seraient susceptibles de redynamiser nos travaux au sein de cette instance. De même, nous appuyons pleinement la proposition de l'ancienne présidence australienne visant à faire en sorte que le règlement intérieur soit neutre du point de vue du genre.

Au cours des prochaines séances, il sera important d'établir et d'approuver sans tarder le rapport annuel. Au vu du bilan de nos activités de cette année, il serait utile que la Conférence se penche sur les projets d'activités pour l'année prochaine, tout en explorant les points de convergence et de divergence sur divers sujets, dont ceux que j'ai mentionnés aujourd'hui.

À cet égard, j'attends avec intérêt des éclaircissements supplémentaires de la part de nos collègues du Bureau des affaires de désarmement et de l'Office des Nations Unies à Genève sur la situation budgétaire entourant la Conférence. Nous apprécierions vivement que le Secrétariat de l'ONU organise une séance d'information à l'intention des États membres de cet organe. Au vu des restrictions financières actuelles induites par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous tenons à remercier à nouveau le groupe des Présidents pour son rôle de chef de file, qui, en étroite collaboration avec le secrétariat, nous a guidés dans notre travail et nous permettra de nous acquitter de notre mandat, notamment en vue de l'adoption du rapport annuel pour cette année.

En raison de problèmes techniques, une partie de ma déclaration a été occultée. Je la soumettrai par conséquent au secrétariat dans son format original. Merci.

Le Président (*parle en anglais*) : Vous êtes tout à fait libre de le faire, Monsieur l'Ambassadeur. Je vous remercie vivement de votre déclaration et des paroles aimables que vous avez adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Kenya.

M. Mailu (Kenya) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, permettez-moi avant tout de confirmer que le Kenya s'associe à la déclaration faite par l'Éthiopie au nom du Groupe des 21.

Monsieur le Président, ma délégation vous adresse tout d'abord ses sincères félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je vous assure du soutien et de la coopération sans réserve du Kenya tout au long de votre présidence en cette troisième et dernière partie de la session 2020 de la Conférence du désarmement. La délégation kenyane salue les efforts déployés par le Président pour convoquer cette séance plénière à composition non limitée, malgré les circonstances difficiles que nous connaissons actuellement.

La Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, investie d'un mandat unique conformément aux dispositions prises à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978, demeure une enceinte importante et indispensable pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Monsieur le Président, permettez-moi de me référer au document final de cette session extraordinaire qui, en son paragraphe 4, dispose que « la course aux armements, loin de se ralentir, s'accélère » et que « les mesures efficaces touchant la cessation [...] [du] désarmement nucléaire demeurent hors d'atteinte ». En outre, le document final reconnaît que les budgets militaires ne cessent d'augmenter et que la multiplication des armements nucléaires, la constitution de vastes arsenaux et l'accroissement formidable des stocks d'armes, ainsi que la concurrence qui s'exerce dans le perfectionnement des armes de toutes sortes représentent des menaces incalculables à la paix et la sécurité internationales.

C'était il y a plus de quarante ans. Pour le Kenya, la situation est pratiquement la même, voire pire. Il est un fait que tous les États dotés d'armes nucléaires poursuivent la modernisation de leurs arsenaux nucléaires. L'augmentation constante des dépenses militaires et l'incertitude accrue entourant le régime international de maîtrise des armements ne font que contribuer à la détérioration de la situation mondiale. Cette dure réalité, ainsi que les principaux objectifs du désarmement qui visent à garantir la survie de l'humanité, conjugués aux nouvelles menaces de pandémies et aux autres défis auxquels l'humanité est

confrontée, doivent constituer le signal d'alarme qui nous permettra, une fois pour toutes, d'intensifier les efforts afin de progresser au sein de la Conférence du désarmement. Il est dès lors plus que jamais impératif de faire avancer l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Il serait extrêmement ambitieux, mais peu réaliste, de nous convaincre que nous pouvons accomplir de grandes choses dans le temps qui nous reste jusqu'à la fin de la session de la Conférence du désarmement de cette année. Nous devons néanmoins redoubler d'efforts pour dégager un consensus afin de faire avancer les importants travaux de cet organe. Bien que nous ne soyons peut-être pas en mesure d'y parvenir dans l'immédiat, les efforts déployés sous la présidence australienne pour proposer des mises à jour techniques relatives aux dimensions de genre du règlement intérieur méritent d'être considérés sous un angle positif. Comme nous l'avons déclaré lors de la séance plénière du 30 juin 2020, nous sommes d'avis que ces efforts doivent être poursuivis. Bien que cette question ne soit pas au centre des préoccupations de la Conférence du désarmement, le Kenya est convaincu qu'elle pourrait faire l'objet d'un consensus.

Il est un fait que la géopolitique mondiale qui repose sur les intérêts nationaux des États membres influence nos échanges au sein de cette auguste assemblée. Le Kenya a pris acte des progrès réalisés dans les discussions menées entre les deux principaux États détenteurs d'armes nucléaires et il les juge encourageants. Nous nous félicitons des négociations qui ont eu lieu en Autriche en juin dernier, ainsi que des pourparlers qui ont suivi en juillet. Nous aspirons à la poursuite des progrès à cet égard, compte tenu de la responsabilité particulière qui incombe aux États dotés d'armes nucléaires en matière de désarmement nucléaire. Nous espérons que le rapprochement des points de vue annoncera les prémises de jours meilleurs pour l'architecture de maîtrise des armements. Nous restons optimistes, quoiqu'avec une certaine prudence, mais nous sommes bien conscients que le double discours et les contre-accusations nuiront plus qu'ils ne serviront au régime de maîtrise des armements déjà fragilisé. Le Kenya ne peut qu'espérer que l'esprit de coopération et la volonté de s'engager qui ont caractérisé les efforts consentis pour préserver d'importants accords de maîtrise des armements seront reproduits dans ce cadre véritablement multilatéral.

Soixante-quinze ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, le multilatéralisme, la volonté collective des États membres de résoudre ensemble les problèmes mondiaux dans le cadre d'un système fondé sur des règles, est mis à rude épreuve. L'impasse dans laquelle se trouve toujours la Conférence du désarmement et notre incapacité à parvenir à un consensus sur notre programme de travail sont en effet très préoccupantes. Malgré les efforts louables déployés par les présidences précédentes, la Conférence n'est toujours pas parvenue à sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de vingt ans. Quel héritage souhaitons-nous laisser aux générations futures ? Un avenir qui garantit, dans une certaine mesure, l'élimination de toute éventualité de guerre nucléaire ? Ou un avenir incertain et sombre, sans aucun espoir de voir un accord se dégager de la Conférence du désarmement ?

Je suis convaincu que c'est à nous qu'incombe cette responsabilité. Nous devons nous estimer extrêmement privilégiés de pouvoir faire la différence qui, dans une certaine mesure, contribuera à garantir un monde plus sûr pour les neuf milliards d'habitants de la planète Terre. À nous de saisir cette occasion à bon escient. Ne la gaspillons pas. J'exhorte tous les États membres de la Conférence du désarmement à redoubler d'efforts et à faire preuve de souplesse et d'une volonté de compromis, afin que, dans un avenir proche, nous puissions commencer ce que nous aurions dû commencer il y a de cela des années, à savoir la négociation de traités de désarmement. En outre, pour peu qu'il démontre la volonté politique nécessaire, cet important organe est capable de relever les défis qui se posent à lui et d'apporter sa contribution essentielle à la paix et à la sécurité internationales, comme il l'a fait par le passé.

Monsieur le Président, l'année 2020 est une année sans précédent pour l'humanité. Il n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui pour la Conférence du désarmement de s'acquitter du mandat qui lui a été confié, alors que de nouvelles menaces invisibles pour la stabilité de l'humanité sont susceptibles d'anéantir les progrès que celle-ci a mis des décennies à réaliser. Cette réalité, conjuguée à un contexte international instable sur le plan de la sécurité, exige de

cet éminent organe qu'il prenne ses responsabilités et fasse bien plus encore, afin qu'il soit en mesure de s'acquitter de son mandat pour le bien des générations futures.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre déclaration et pour les paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Arabie saoudite.

M. Alwasil (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement en cette phase délicate de la dernière partie de la session. Je tiens également à exprimer la gratitude de mon pays pour les efforts de M^{me} Tatiana Valovaya, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève et Secrétaire générale de la Conférence du désarmement. Je remercie aussi l'Ambassadeur d'Autriche, M. Robert Müller, pour les efforts qu'il a déployés durant sa présidence de la deuxième partie de la session. À cet égard, je tiens à souligner l'appui permanent de mon gouvernement à l'égard des travaux de la Conférence et des efforts constructifs qu'elle déploie pour adopter un programme de travail complet et équilibré. Nous espérons que, lors de la session de 2020, la Conférence redeviendra efficace et retrouvera son rôle central dans la négociation de traités et d'accords internationaux relatifs au désarmement, ainsi que dans toutes les questions ayant trait à la paix et à la sécurité internationales.

Monsieur le Président, je suis au regret de devoir annoncer que la région du Moyen-Orient se trouve actuellement à un tournant délicat et critique, caractérisé par un danger généralisé. La région demeure le théâtre d'un flux sans précédent de contrebande de divers types d'armes à destination de groupes terroristes et fondamentalistes, dont le but est de saper la sécurité de la région et de prendre le contrôle de ses pays en utilisant les armes et les missiles, avec pour objectif de cibler les civils et les infrastructures. Ces groupes cherchent également à nuire à l'économie mondiale en menaçant les voies navigables et en ciblant les installations pétrolières de la région, qui représentent l'épine dorsale de cette économie. Je souhaite rappeler les événements de la dernière séance de la Conférence du désarmement et les résultats de la session du Conseil de sécurité du 30 juin, au cours de laquelle le Secrétaire général de l'ONU a présenté son rapport. Les éléments probants figurant dans le rapport du Secrétaire général confirment très clairement l'implication directe et la responsabilité du régime iranien dans les attaques perpétrées contre les installations pétrolières d'Abqaiq et de Khurais, dans l'est de l'Arabie saoudite, ainsi que dans la prise pour cible de l'aéroport international d'Abha, dans le sud du pays, au moyen de missiles de croisière et de drones. Le rapport ne laisse aucun doute quant aux intentions hostiles de l'Iran à l'égard de l'Arabie Saoudite, en particulier, et de la région arabe et du monde, en général. Il fait état de l'approche agressive et subversive que ce régime continue d'adopter pour mettre en péril la sécurité de la région, ainsi que du soutien logistique, militaire et financier que l'Iran apporte aux milices terroristes armées au Yémen, en Iraq, en Syrie, au Liban et ailleurs, au mépris des pactes et traités internationaux et des principes de bon voisinage.

Monsieur le Président, en invitant des experts internationaux et de l'ONU à prendre part à l'enquête portant sur ces événements, le Royaume fait preuve d'une grande transparence vis-à-vis de la communauté internationale et confirme son attachement au droit international et à la Charte des Nations Unies. Cette approche témoigne également de sa volonté de stabiliser la région et de ne pas se laisser influencer par les tentatives de l'Iran de déclencher des conflits et de semer le chaos. L'Arabie saoudite a subi environ 1 660 attaques ciblant des civils sur son territoire. Au Yémen et dans d'autres pays dans lesquels le régime iranien soutient des milices, les civils sont victimes de diverses formes de torture et d'oppression résultant de bombardements les prenant pour cible et de la destruction d'infrastructures à l'aide d'armes iraniennes envoyées clandestinement à ces milices.

Monsieur le Président, le Royaume a la capacité, par la grâce de Dieu Tout-Puissant, de se protéger et de protéger son peuple. Toutefois, nous réaffirmons au sein de cette instance que la levée de l'embargo international imposé à l'Iran en ce qui concerne tous les types d'armes, qu'elles soient classiques ou non, ne fera que susciter davantage de destructions et de dévastations et aggravera encore l'ampleur des conflits dans la région, laquelle a déjà lourdement souffert des actions subversives menées par l'Iran.

Dans les prochaines heures, la communauté internationale arrivera à un moment décisif et important qui décidera d'un nouvel avenir pour les peuples de la région. Deux solutions s'offrent à nous : soit préserver et protéger la paix et la sécurité internationales, soit donner au régime iranien la possibilité de commettre de nouveaux crimes et de nouvelles exactions contre les peuples de la région.

En conséquence, le Royaume invite tous les États concernés et la communauté internationale à proroger les dispositions de l'annexe à la résolution 2231 du Conseil de sécurité sur la limitation du transfert d'armes classiques à destination et en provenance de l'Iran, qui prendra fin le 18 octobre de cette année. Le Royaume soutient toutes les mesures internationales qui contribuent à empêcher la destruction de la région par l'Iran jusqu'à ce que le régime iranien adopte – par des actes et non en paroles – une approche pacifique acceptable pour la communauté internationale et renonce à son attitude perfide et agressive qui a semé la destruction et la dévastation parmi les peuples de la région.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre déclaration et pour vos paroles aimables. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation.

Les Pays-Bas se réjouissent que les travaux de la Conférence du désarmement se poursuivent, notamment en cette période difficile, et se félicitent de la tenue de notre séance d'aujourd'hui. Mon intervention portera essentiellement sur deux points. Premièrement, je souhaiterais profiter de cette occasion pour revenir brièvement sur les précédentes séances et formuler quelques réflexions sur la manière dont la Conférence pourrait entamer ses travaux l'année prochaine. Deuxièmement, ma délégation entend aborder la situation financière de la Conférence.

Monsieur le Président, l'année 2020 est incontestablement une année marquante pour nous tous. Outre la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19), qui influera sur nos travaux, la Conférence a connu un certain nombre de développements sur lesquels nous devrions nous pencher et dont nous devrions tirer des enseignements en vue d'aller de l'avant en 2021.

Les Pays-Bas se félicitent vivement de l'étroite coopération dont ont fait preuve les membres du groupe des six Présidents de la session 2020, ainsi que le dernier Président de la session 2019 et le premier Président de la session 2021. Celle-ci a conféré à la Conférence la continuité et la cohérence dont elle avait tant besoin. Cette coopération et cette coordination étroites entre les Présidents devraient se poursuivre en 2021. Nous prenons ainsi acte, avec satisfaction, de la tenue d'une première réunion des Présidents de 2021.

S'agissant de l'organisation de nos travaux cette année, les Pays-Bas regrettent profondément qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord sur un cadre pour la planification de nos travaux de fond. En raison des divergences portant sur une partie de l'ensemble de documents proposé, nous n'avons pas été en mesure de réaliser des progrès sur le fond au cours de cette session. Cette situation est particulièrement regrettable, dans la mesure où de nombreuses délégations ont exprimé dès le début de la session leur volonté d'entamer les travaux de fond dans les meilleurs délais.

Considérant les raisons pour lesquelles nous n'avons pas été en mesure de nous mettre d'accord sur l'organisation de nos travaux, nous estimons que nous pourrions tirer des enseignements sur un certain nombre d'éléments relatifs à cette session. Dans ce contexte, nous tenons à vous rappeler notre document de travail « Retour aux fondamentaux », publié sous la cote CD/2165, qui reste d'actualité. Nombre des principaux problèmes recensés dans notre document de travail sont malheureusement réapparus au cours de notre session de cette année.

Une fois encore, les désaccords sur la création d'organes subsidiaires et leurs mandats respectifs ont empêché tout travail de fond sur l'un quelconque des points inscrits à l'ordre du jour, dans la mesure où aucun cadre n'a été convenu pour l'organisation des travaux, en

raison du groupement établi entre le programme de travail et la création des organes subsidiaires. En outre, les huit premières semaines de notre session ont été consacrées à des débats de procédure et non aux questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, ce qui nous a empêchés d'effectuer un travail de fond et de réaliser des progrès indispensables.

Dans notre document de travail, nous formulons un certain nombre de suggestions pour traiter ces problèmes. Nous avons notamment fait valoir que l'organisation des travaux pouvait être rationalisée en dissociant le programme de travail de la création d'organes subsidiaires. Conformément au règlement intérieur en vigueur, le programme de travail devrait simplement inclure un calendrier des activités fondé sur l'ordre du jour, convenu au début de la session. En adoptant cette approche, les séances plénières porteront à nouveau sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

Une fois les travaux suffisamment avancés sur un point de l'ordre du jour ou un sujet particulier relevant de ce point, la Conférence pourrait créer un organe subsidiaire chargé d'examiner ce point de l'ordre du jour ou ce sujet au moyen d'une décision séparée dans laquelle le mandat de l'organe subsidiaire serait convenu. Les travaux de fond relatifs aux autres points de l'ordre du jour se poursuivront dans le cadre du programme de travail, comme convenu précédemment. Cela permettra à la Conférence de progresser, dans la mesure du possible, à un rythme compatible avec la maturité du sujet traité. C'est ainsi que la Conférence a organisé avec succès ses travaux dans les années 1980 et 1990.

Par conséquent, le temps est venu de sortir d'une impasse de plus de deux décennies résultant d'une approche du « tout ou rien » pour « revenir aux fondamentaux », et de passer à la vitesse supérieure en 2021.

Monsieur le Président, je tiens ensuite à évoquer la situation financière de la Conférence. Nous prenons acte du document d'information du 23 juillet, au sujet duquel ma délégation se pose un certain nombre de questions. Les Pays-Bas sont particulièrement préoccupés par le manque de transparence qui entoure les coûts et l'affectation de crédits concernant les séances plénières de la Conférence. Nous croyons comprendre, à la lecture de ce document, que les limites imposées au nombre de séances que nous pouvons tenir cette année au sein de la Conférence, malgré l'annulation de nombreuses séances en raison de la pandémie de COVID-19 survenue de façon imprévue, sont dues à la pénurie de ressources dont souffre le budget global de l'Organisation des Nations Unies. De plus, les coûts supplémentaires engendrés par l'utilisation d'Interprefy pour permettre la participation à distance dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ont fait pression sur le budget total disponible.

Toutefois, nous souhaiterions que le Secrétariat de l'ONU nous fournisse davantage de détails sur les sommes consacrées à la mise à disposition d'Interprefy pour la Conférence, ainsi que sur la manière dont les priorités sont établies en ce qui concerne l'allocation du budget de gestion des conférences par l'Office des Nations Unies à Genève vis-à-vis des différents organes dont il assure le service. Nous nous interrogeons également sur la raison pour laquelle les États membres ont été informés si tardivement dans l'année du manque de ressources, au moment où aucune mesure d'atténuation ne peut être envisagée, où les choix sont impossibles et où des discussions internes ne peuvent être menées avec nos collègues de la Cinquième Commission. Il semble que nous soyons mis devant le fait accompli, et nous tenons à souligner que ce sont les États membres qui décident de la fréquence de nos séances. En cas de restrictions financières, nous devons en être informés à temps et décider ensuite des mesures à prendre. Enfin, nous insistons sur le fait qu'il ne saurait exister de hiérarchie entre les différentes instances à Genève. Nous espérons que le Secrétariat de l'ONU sera en mesure de fournir des éclaircissements complémentaires en vue d'éviter cette situation en 2021.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur, je vous remercie pour votre déclaration et pour vos aimables paroles. À présent, l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, M. Robert Wood, prendra la parole à distance.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle par visioconférence*) (*parle en anglais*) :
Merci, Monsieur le Président. Au nom des États-Unis, permettez-moi de vous adresser nos félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. En cette période sans précédent, nous avons plus que jamais besoin d'un solide esprit de leadership pour nous guider dans les tâches importantes qui nous attendent. Nous sommes conscients que cette situation fait peser une pression considérable sur vous et sur la mission du Bélarus, qui assurera la dernière présidence de la session 2020 de la Conférence, mais nous sommes certains d'être entre de bonnes mains. Vous pouvez compter sur notre soutien.

D'ici à la mi-septembre, cet organe aura une double responsabilité : finaliser le rapport pour 2020 et préparer un projet de résolution de la Première Commission transmettant le rapport annuel de la Conférence à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Nous devons mener à bien ces deux tâches en un nombre limité de séances hybrides, alors que le monde demeure aux prises avec une pandémie mondiale qui a provoqué à ce jour plus de 700 000 décès et plus de 20 millions d'infections.

Pour des raisons de santé et de sécurité, alors que nous restons confrontés à la menace de la pandémie mondiale de coronavirus (COVID-19), ma délégation insiste pour que nous organisions aussi peu de réunions en présentiel que possible. Afin de limiter nos réunions en présentiel tout en accomplissant les deux missions qui nous incombent, il nous faudra faire des compromis et des concessions et faire preuve de souplesse. Nous devons nous montrer réalistes et pragmatiques si nous voulons atteindre nos objectifs dans ces circonstances sans précédent. À ce titre, ma délégation recommande vivement que nous nous attachions à élaborer un rapport technique et une résolution de la Conférence qui soient aussi minimalistes que possible, en évitant tout enchevêtrement controversé, et que nous les adoptions dans le cadre de la procédure d'approbation tacite.

Le moment n'est tout simplement pas propice pour aborder des questions de fond bien enracinées ou insolubles. En 2021, avec pour ambition de disposer d'un vaccin, d'améliorer les thérapies et de parvenir à contenir le virus, nous espérons reprendre là où nous nous sommes arrêtés en mars 2020. N'oublions pas que la Conférence a été très proche d'adopter un programme de travail cette année, et ma délégation entend bien relancer cette dynamique le moment venu.

En attendant, Monsieur le Président, ma délégation souscrit à votre déclaration du 30 juillet selon laquelle, si la Conférence a certes dû interrompre ses travaux en raison de la pandémie, le discours sur le désarmement n'a rien perdu de sa pertinence. En effet, les discussions menées entre les États-Unis et la Russie dans ce domaine se poursuivent. L'Envoyé spécial du Président pour la maîtrise des armements, l'Ambassadeur Marshall Billingslea, et le Vice-Ministre russe des affaires étrangères, Sergey Ryabkov, ont tenu des échanges fructueux en juin dernier sur l'avenir de la maîtrise des armements, lesquels ont été suivis de réunions de groupes de travail en juillet sur des sujets convenus d'un commun accord et liés à l'avenir de la maîtrise des armements. Parallèlement, un échange sur la sécurité dans l'espace a été organisé le 27 juillet, au cours duquel des experts civils et militaires américains de haut niveau ayant une expérience de la politique et des opérations spatiales se sont engagés avec leurs homologues russes dans le premier dialogue bilatéral sur l'espace depuis sept ans. Les deux parties ont échangé leurs points de vue sur les menaces, les politiques, les stratégies et la doctrine spatiales actuelles et futures, et elles ont discuté du programme d'action prospectif visant à promouvoir des activités spatiales sûres, professionnelles et durables. Autre élément tout aussi important, la réunion a donné lieu à des discussions approfondies, qui ont duré plus de deux jours entiers, afin de définir des pistes pour la future maîtrise des armements trilatérale.

En outre, les États-Unis ont collaboré virtuellement avec d'autres membres du groupe de travail sur la création d'un environnement propice au désarmement nucléaire afin de promouvoir un dialogue informel et ouvert sur l'amélioration de l'environnement de sécurité, dans le but de favoriser les progrès sur la voie du désarmement nucléaire. Le groupe de travail a élaboré des programmes de travail pour ses trois sous-groupes et prévoit d'entamer des discussions de fond le mois prochain.

La semaine prochaine, l'Ambassadeur Billingslea sera à nouveau à la tête d'une délégation américaine qui rencontrera nos homologues russes pour poursuivre les progrès déjà réalisés au sein de notre groupe de travail constitué d'experts. Nous espérons renforcer la compréhension entre nos deux parties sur un certain nombre de questions. Bien entendu, pour parvenir à un accord véritablement global sur l'avenir de la maîtrise des armements nucléaires, la République populaire de Chine doit faire preuve de transparence et se montrer disposée à réduire le risque d'une course aux armements nucléaires déstabilisatrice, en amenant ses responsables militaires et diplomatiques à participer à des négociations constructives. À ce stade, Beijing refuse depuis des décennies de partager toute information majeure sur ses plans, ses capacités ou ses intentions concernant sa transition vers une triade de vecteurs, une posture de « lancement sur alerte » et l'exploration d'armes nucléaires de faible puissance. La Chine a l'obligation, en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces en vue de parvenir à un désarmement nucléaire.

Les États-Unis ont adressé une invitation ouverte à la République populaire de Chine pour qu'elle se joigne aux discussions trilatérales sur la maîtrise des armements et la réduction des risques. Ils ont en outre clairement indiqué la nécessité pour les trois pays de poursuivre de bonne foi les négociations sur la maîtrise des armements. À ce jour, la Chine a catégoriquement rejeté toute invitation des États-Unis à apporter davantage de clarté et de transparence quant à sa doctrine nucléaire et à ses activités nucléaires connexes. En effet, la Chine poursuit l'expansion de son arsenal nucléaire, une initiative qui ne fera qu'exacerber les tensions nucléaires au lieu de les atténuer et qui risque de déclencher une nouvelle course aux armements inutile et déstabilisatrice entre les trois plus grandes puissances nucléaires de la planète. De plus, il est peu probable que les autres États dotés d'armes nucléaires, comme l'Inde et le Pakistan, restent impassibles face à une accumulation nucléaire chinoise totalement incontrôlée. Comme l'a récemment déclaré le Président Trump, « la Chine est en pleine expansion » de son armement nucléaire. La Chine multipliera au moins par deux la taille de son stock nucléaire d'ici à la fin de la décennie. Il s'agit de l'expansion et de la diversification de son arsenal nucléaire les plus rapides de l'histoire de la Chine, un constat d'autant plus alarmant si on le replace dans le contexte des autres actions de ce pays. Dans un récent discours prononcé par le Secrétaire d'État américain, M. Pompeo, en Californie, ce dernier a évoqué les desseins d'hégémonie du Parti communiste chinois – de ses revendications illégales sur les ressources offshore de la majeure partie de la mer de Chine méridionale à sa campagne d'intimidation en vue d'en obtenir le contrôle, en passant par une armée chinoise qui se renforce et devient plus menaçante en l'absence de toute surveillance.

Les États-Unis ont conscience que toutes les parties aux futurs accords de maîtrise des armements amèneront des perspectives et des objectifs différents à la table des négociations et que des divergences de vues apparaîtront certainement, mais nous sommes convaincus que celles-ci pourront être résolues dans le cadre de négociations de bonne foi. Il est temps que les trois plus grandes puissances nucléaires engagent le dialogue et jouent la carte de la diplomatie pour éviter une nouvelle course aux armements. En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, chaque État est tenu de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces en vue de parvenir à un désarmement nucléaire.

Pour pouvoir se revendiquer comme une puissance responsable, la Chine doit agir comme telle. À ce titre, la Chine doit assumer ses responsabilités et s'engager de manière concrète dans la maîtrise des armes nucléaires. Chaque État membre de la Conférence du désarmement – à vrai dire, Monsieur le Président, chaque nation de la planète – devrait insister, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, pour que la Chine s'engage sans plus tarder dans la maîtrise des armes nucléaires, la transparence et le renforcement de la confiance avec les États-Unis et la Fédération de Russie.

Dès lors que j'aborde des questions de sécurité qui n'ont pas perdu de leur importance pendant la crise de la COVID-19, je m'en voudrais de ne pas évoquer le comportement déstabilisateur de l'Iran. Les programmes nucléaires, militaires et de missiles balistiques de l'Iran représentent toujours une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Pendant des mois, l'Iran a interdit l'accès aux inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a refusé de répondre aux questions de l'Agence concernant d'éventuelles matières et activités nucléaires non déclarées. En juin dernier, le Conseil des

gouverneurs de l'Agence a adopté une résolution exhortant l'Iran à coopérer avec l'Agence sans plus attendre. Ce faisant, la communauté internationale a montré clairement qu'une coopération totale et transparente avec l'Agence était la seule voie possible pour l'Iran. Les accords de garanties de l'Iran lui imposent de déclarer les matières nucléaires et les activités connexes à l'Agence, ainsi que de garantir l'accès de ses inspecteurs à des fins de vérification. Le fait que l'Iran ne déclare pas intentionnellement ces matières nucléaires ou n'y donne pas accès en temps voulu constituerait une violation manifeste de son accord de garanties exigé par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Tout nouveau retard, refus ou tromperie de la part de l'Iran concernant le travail essentiel de vérification nucléaire de l'Agence est une source de grave préoccupation et ne fera qu'isoler davantage le régime iranien. Les États-Unis demeurent résolus à refuser à l'Iran toute possibilité de se doter d'une arme nucléaire. Au vu du programme d'armement nucléaire mené par l'Iran dans le passé, il est impératif que ce pays démontre de manière vérifiable qu'il a définitivement abandonné toute activité de ce type. La communauté internationale doit s'exprimer clairement et d'une seule voix : une coopération sans réserve et transparente avec l'Agence et le respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constituent la seule voie à suivre pour l'Iran.

Monsieur le Président, il est indéniable que le monde demeure confronté à des défis de taille. Les menaces pesant sur la paix et la sécurité mondiales n'ont pas faibli dans le contexte de cette pandémie de COVID-19 dévastatrice. La Conférence a un rôle à jouer, et ma délégation attend avec intérêt de reprendre ses travaux ici, à Genève, le moment venu.

Dans l'intervalle, nous nous engageons à mener à bien les tâches qui nous incombent et vous invitons à envisager l'adoption d'un rapport technique et d'une résolution minimalistes, adoptés selon la procédure d'approbation tacite. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur, je vous remercie pour votre déclaration et pour vos aimables paroles. Je donne à présent la parole au Représentant de l'Allemagne, M. Pilz.

M. Pilz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre entrée en fonction, au vu des circonstances actuelles. Notre délégation soutient pleinement votre approche, exposée dans votre lettre du 30 juillet.

L'année 2020 restera une année exceptionnelle dans l'histoire de la Conférence du désarmement, en raison non seulement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), mais aussi de l'incapacité de la Conférence à parvenir à un accord sur un plan d'action efficace pour cette année. Nous devons par conséquent éviter de créer un autre précédent préjudiciable pour l'avenir, en veillant à ce que cette auguste instance se remette au travail, comme l'ont déjà souligné de nombreux orateurs avant moi. Nous devons pour ce faire à tout le moins conclure cette session dans de bonnes conditions en adoptant un rapport annuel – et nous sommes également favorables à l'adoption d'un rapport technique qui porterait sur les questions essentielles à la reprise de nos travaux l'année prochaine. Pour y parvenir, nous devons toutefois nous assurer que la Conférence dispose du temps et du cadre nécessaires pour se réunir et mener des discussions sans contraintes excessives. Je remercie la Secrétaire générale de la Conférence pour ses remarques dans ce contexte et je tiens à souligner qu'une transparence totale et continue est nécessaire à cet égard. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt la réunion annoncée sur les questions financières, qui, nous l'espérons, apportera davantage de clarté. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, M. Pilz. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice d'Australie, M^{me} Sally Mansfield.

M^{me} Mansfield (Australie) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Nous tenons également à remercier la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, M^{me} Valovaya, pour sa participation et son soutien. Monsieur l'Ambassadeur Ahsan, permettez-moi à mon tour de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence et de vous assurer, ainsi que votre équipe, du soutien de l'Australie.

La tenue d'une séance, quel qu'en soit le format, en cette période marquée par la maladie à coronavirus (COVID-19) constitue un véritable défi. Je tiens donc à remercier l'équipe du Bangladesh et le secrétariat de la Conférence pour le travail qu'ils ont accompli afin de nous permettre de nous réunir après les congés d'été, ainsi que l'Office des Nations Unies à Genève, qui s'efforce de garantir la santé et la sécurité de tous.

L'Australie est fière de faire partie du groupe des six Présidents de la session de 2020, aux côtés du dernier Président de la session de 2019 et du premier Président de la session de 2021, et nous sommes ravis de constater que cette coopération se poursuit sous votre présidence. Le renforcement de la coordination au sein de ce groupe de Présidents a constitué l'un des aspects positifs de la Conférence cette année. Nous sommes donc heureux que cette continuité et cette transparence soient appelées à se poursuivre avec les six Présidents de la session 2021.

Cependant, rétrospectivement, cette année sera bien entendu une année très fortement marquée par la pandémie de COVID-19. Je tiens toutefois à rappeler les efforts véritablement positifs déployés par l'Algérie et l'Argentine avant le confinement, afin de faire adopter un programme de travail.

L'esprit de consultation et de solidarité qui a animé les six Présidents de cette année a été déterminant pour élaborer les propositions globales destinées à faire progresser les travaux de cet organe, et nous souhaitons aux six Présidents de l'année prochaine tout le succès possible dans leurs efforts pour convenir d'un programme de travail et mener des discussions de fond.

La réunion avec les acteurs de la société civile qui s'est tenue sous la présidence autrichienne a également constitué un moment fort. Et comme je l'ai évoqué dans mon intervention lors de notre dernière rencontre en juin, sous la présidence australienne, nous avons invité les représentants de la Conférence à partager leurs points de vue sur les priorités et le rôle de la Conférence, sur les moyens de sortir de l'impasse et sur la manière dont nous pourrions gagner en efficacité. Nombre d'entre vous ont fait observer que les opinions exprimées et les priorités définies durant notre présidence constitueraient une bonne base de travail pour l'avenir. Nous nous félicitons vivement de cette évaluation positive de nos consultations et avons transposé la déclaration en un document de travail que nous serions ravis de voir figurer en annexe au rapport de la Conférence de cette année.

Par ailleurs, nous présenterons un document dans lequel figurera notre proposition visant à rendre le Règlement intérieur de la Conférence neutre du point de vue du genre, et nous demanderons que celui-ci soit également joint en annexe au rapport de cette année. J'en profite pour remercier les délégations qui ont exprimé leur soutien en faveur de cette proposition. Cette démarche témoigne de la valeur accordée à la diversité et à l'égalité dans le cadre de la Conférence. Et nous sommes disposés à aider les six Présidents de l'année prochaine à faire de cette solution simple une réalité.

S'agissant de l'année 2021, nous estimons qu'il est utile de poursuivre le dialogue sur la manière de tirer le meilleur parti de cet organe. Parmi les domaines dans lesquels nous souhaiterions que des avancées soient réalisées, citons la réduction des risques nucléaires, au vu notamment de l'incertitude qui entoure le report de la Conférence d'examen. Selon nous, il est plus que temps que la Conférence du désarmement s'engage sérieusement à contribuer à l'élaboration d'un ensemble de mesures concrètes de réduction des risques nucléaires. Le travail mené par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement dans ce domaine constitue un excellent point de référence.

De notre point de vue, l'autre domaine qui mérite notre attention est celui des instruments moins contraignants, tels que des codes de conduite ou d'autres mesures de confiance relatives à la vérification ou à l'espace extra-atmosphérique. La transparence concernant les activités militaires dans l'espace justifie une telle attention : alors qu'un nombre croissant de pays s'engagent dans l'environnement spatial, cette question doit figurer au rang de nos priorités à court terme.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il nous appartient à tous de décider si nous voulons aller de l'avant et de déterminer la meilleure façon d'y parvenir. Compte tenu du contexte international difficile qui prévaut en matière de sécurité, la Conférence se doit de retrouver toute sa pertinence.

L'Australie se réjouit à la perspective de travailler avec chacun d'entre vous pour relever ce défi. Encore merci, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame l'Ambassadrice, pour votre déclaration et pour les paroles aimables adressées à la présidence. La Fédération de Russie est la suivante sur la liste. Je donne la parole à M. Andrey Belousov.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence et à vous remercier, ainsi que le secrétariat, pour tous les efforts que vous avez déployés pour nous permettre de nous réunir dans cette salle aujourd'hui.

Notre délégation se félicite de l'occasion qui nous est donnée de nous réunir à nouveau dans le cadre d'une séance plénière de la Conférence du désarmement. Pour de multiples raisons, parmi lesquelles les contraintes financières et le nouveau mode de fonctionnement adopté dans le contexte de la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19), nous sommes contraints de nous réunir dans un format hybride, qui ne nous permet malheureusement pas de profiter pleinement de tous les avantages inhérents au travail diplomatique, tels que les conversations amicales dans les couloirs ou autour d'une tasse de café. Bien entendu, nous souhaitons que notre Conférence reprenne pleinement ses travaux et que se tiennent des séances « traditionnelles » donnant lieu à des discussions – ou, de préférence, à des négociations – sur les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence.

Lors de notre dernière séance, le 30 juin, notre délégation a proposé d'entamer une réflexion sur les idées sur lesquelles reposent, ou plutôt devraient reposer, nos approches destinées à garantir la sécurité internationale et la stabilité stratégique. Je ne vais pas me répéter. Je me contenterai de souligner que, pour nous, la situation actuelle en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération est loin d'être satisfaisante. L'ordre juridique international établi à grand-peine au fil des décennies, sur lequel la communauté internationale a fondé ses efforts pour résoudre les problèmes dans ce domaine, est confronté à des défis sans précédent. La tendance dévastatrice qui consiste à proférer des allégations infondées sur le prétendu non-respect, par les États, des obligations qui leur incombent en vertu des traités, ne fait qu'aggraver l'état de crise qui règne dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

À cet égard, je tiens à préciser que la Russie s'est acquittée de ses obligations au titre des accords auxquels elle est partie et qu'elle continuera de le faire à l'avenir. Malheureusement, ces accords sont de moins en moins nombreux. Cette situation n'est cependant pas imputable à la Russie. Le précepte inébranlable de *pacta sunt servanda* a toujours constitué le principe sous-jacent de la politique étrangère russe. Les personnes désireuses de connaître notre appréciation du respect des accords sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération sont invitées à lire les commentaires du Ministère russe des affaires étrangères sur le sujet, qui sont disponibles en anglais sur le site Internet de la Mission permanente.

Nous sommes non seulement favorables à la préservation et au renforcement du fondement juridique international en vigueur en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, mais nous sommes également disposés à participer aux travaux multilatéraux qui visent à l'améliorer, notamment par l'élaboration de nouveaux accords. Nous tenons également à souligner que ces accords ne seront efficaces et durables que s'ils tiennent compte des intérêts de sécurité de tous les États participants sans exception et s'ils sont le fruit d'une volonté réelle de parvenir à des arrangements acceptables. Nous n'aurons cesse de répéter que le consensus représente la condition *sine qua non* pour garantir la durabilité fonctionnelle des traités et des accords, en particulier dans un domaine aussi sensible que la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération.

Il n'existe bien évidemment pas de formule miracle pour résoudre l'ensemble des problèmes qui se sont accumulés dans le domaine de la sécurité internationale. Seuls un travail minutieux et rigoureux destiné à mieux comprendre les positions de chacun et l'instauration progressive de la confiance permettront d'obtenir des résultats à long terme. Les approches constructives qui unissent la communauté internationale au lieu de la diviser ont un rôle majeur à jouer à cet égard.

Le développement de telles approches n'est possible que dans le cadre d'un véritable dialogue d'égal à égal entre tous les États intéressés. La Conférence demeure l'une des principales instances qui satisfont à ces critères, compte tenu du mandat spécifique qui lui a été confié et qui permet non seulement de générer de nouvelles idées, mais aussi de les concrétiser sous la forme d'accords effectifs et juridiquement contraignants.

Nous croyons sincèrement, et la grande majorité des délégations me rejoindront sur ce point, que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies disposent de tous les outils nécessaires pour aborder et résoudre les questions liées à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération, ainsi que pour préserver la sécurité internationale. Je pense avant tout aux instances compétentes du mécanisme de désarmement des Nations Unies. Celles-ci constituent un tout indissociable dans la poursuite des objectifs consacrés dans la Charte des Nations Unies et confirmés par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Elles se complètent parfaitement, en s'acquittant des fonctions qui leur ont été confiées, tant au niveau des délibérations (comme dans le cas de la Première Commission et de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies) que des négociations (pour ce qui est de la Conférence).

Les possibilités offertes à ces instances dans le cadre des mandats qui leur ont été confiés demeurent largement inexploitées ; il est essentiel d'en tirer pleinement profit. Telle est, en effet, la nature même de l'obligation qui nous incombe à tous.

Il est vrai que certaines difficultés de nature subjective et objective empêchent le mécanisme de fonctionner aussi efficacement qu'il le devrait. Mais cela ne justifie pas que nous le rejetions et que nous instaurions de nouveaux formats qui, à première vue, semblent destinés à le compléter, alors qu'en réalité, ils ont pour but de le remplacer entièrement. La constitution de groupes d'intérêt associant des partenaires attachés aux mêmes principes peut sembler la solution la plus simple, la plus évidente et donc la plus attrayante pour aborder des questions difficiles. Toutefois, à long terme, une telle approche produira très peu d'effets, car elle n'est pas inclusive et risque fort de créer davantage de clivages entre les États sur des questions essentielles pour la sécurité mondiale, telles que la prévention de la guerre nucléaire et l'évitement d'une course aux armements dans l'espace. De telles initiatives ne font que fragmenter les efforts de la communauté internationale entre de nombreuses questions, parfois d'importance secondaire, au lieu de les concentrer sur les questions les plus importantes.

Nous pensons que l'ordre du jour de la Conférence, approuvé il y a plusieurs décennies, est plus pertinent que jamais. Sa concrétisation passera par la reprise d'un travail à part entière au sein de notre instance, laquelle devrait s'appuyer sur un programme de travail complet et équilibré. Le programme de travail doit prévoir l'ouverture de négociations sur des points précis de l'ordre du jour ou, à tout le moins, l'organisation de travaux préparatoires en vue de jeter les bases de ces négociations. Je parle ici d'un travail intense et de fond, préalable aux négociations. Tel est précisément le but d'un programme de travail. Le lien entre ce document et l'ordre du jour actuel peut être décrit comme suit : l'ordre du jour consiste en une liste des tâches dont la Conférence doit s'acquitter, tandis que le programme de travail représente un plan des actions que nous devons entreprendre, décrivant le moment auquel nous allons accomplir ces tâches et de quelle manière. Nous sommes disposés à examiner toute proposition tendant à rationaliser nos travaux, notamment le rétablissement des organes subsidiaires. Toutefois, les réflexions à ce sujet doivent bénéficier d'un statut et d'une forme de procédure adéquats. Mais surtout, elles doivent permettre à la Conférence de s'acquitter de son mandat de négociation.

Nous invitons tous les États parties à la Conférence à faire preuve de la plus grande souplesse et d'une volonté de compromis absolue afin de convenir d'un programme de travail acceptable, de sorte que nous puissions enfin entamer l'examen de propositions spécifiques, y compris celles qui sont déjà sur la table à la Conférence.

À cet égard, je souhaite vous faire part d'un certain optimisme à la suite de la rencontre, tenue à Vienne, entre les Gouvernements de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique. Ces réunions suscitent l'espoir de voir se poursuivre un dialogue bilatéral de fond sur une liste ambitieuse de questions, dont certaines relèvent des compétences de la Conférence.

Pour conclure, je tiens à souligner que nous sommes disposés à nous engager pleinement et de manière productive avec tous les États parties à la Conférence afin de trouver une issue à la situation actuelle et d'entamer un travail de fond sur les enjeux de sécurité internationale auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Plus nous reporterons ce travail, plus les efforts, les moyens et les ressources que nous serons contraints d'y consacrer à l'avenir seront importants. Je vous remercie de votre attention.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur Belousov, pour votre déclaration et pour les aimables paroles que vous m'avez adressées. Je donne à présent la parole à l'Ambassadrice du Pérou, M^{me} Alfaro, qui interviendra à distance.

M^{me} Alfaro Espinosa (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à féliciter l'Ambassadeur du Bangladesh, M. Shameem Ahsan, pour son accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Monsieur le Président, vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation pour vous aider à mener à bien votre mission. Je souhaite vous remercier pour les consultations bilatérales que votre délégation a menées ces dernières semaines, dont les conclusions ont été exposées dans la communication qui a été distribuée il y a quelques jours. Le Pérou souscrit à la déclaration faite par l'Éthiopie au nom du Groupe des 21.

Monsieur le Président, la semaine dernière a été marquée par la commémoration du soixante-quatrième anniversaire de la première attaque nucléaire de l'histoire. À l'heure où le risque d'un nouvel emploi des armes nucléaires se fait plus grand, il est utile de se souvenir des événements tragiques d'août 1945. Les bombes atomiques qui ont été larguées sur les villes d'Hiroshima et de Nagasaki ont coûté la vie à des milliers de personnes, ont bouleversé la vie de milliers d'autres, qui ont été gravement blessées, et ont infligé à de nombreuses familles des souffrances qui perdurent encore aujourd'hui, du fait des radiations.

L'année dernière, le Comité international de la Croix-Rouge a publié une vidéo édifiante, intitulée « Et si on faisait sauter une ville ? ». Il est terrifiant de prendre conscience de la quantité d'énergie qui peut être libérée lors d'une explosion nucléaire, causant la mort d'innocents, la destruction d'infrastructures et des dommages à l'environnement. Pour vous donner une idée, on estime que le tragique et épouvantable accident survenu il y a quelques jours au Liban a provoqué une explosion d'une puissance équivalente à celle de 1 000 à 1 500 tonnes de TNT, soit un peu moins d'un dixième de celle de la bombe d'Hiroshima. Nous pouvons déjà imaginer l'ampleur dévastatrice qu'aurait une nouvelle explosion nucléaire.

Les conséquences humanitaires d'une explosion nucléaire seraient lourdes, peu importe qu'elle ait été déclenchée intentionnellement ou accidentellement par un État ou par un acteur non étatique. Les armes nucléaires ne doivent tout simplement pas exister. Il est préoccupant de constater qu'en dépit de leurs capacités à provoquer des catastrophes, des dizaines de milliers d'armes nucléaires subsistent dans le monde et qu'aucun progrès n'est actuellement réalisé en vue de leur démantèlement. Nous assistons au contraire à une recrudescence des tensions politiques et militaires et, partant, à la relance des programmes de modernisation des arsenaux nucléaires, tandis que la doctrine de dissuasion nucléaire continue à prévaloir dans les politiques de sécurité.

Ma délégation tient à renouveler sa profonde préoccupation face à la menace que l'existence des armes nucléaires fait peser sur l'humanité. Nous estimons que leur emploi ou la menace de leur emploi constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, y compris du droit international humanitaire. Nous sommes fiers de faire partie de la première zone exempte d'armes nucléaires densément peuplée en vertu du Traité

de Tlatelolco. Le nombre croissant de ratifications du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et d'adhésions à celui-ci est également encourageant. Nous envisageons ces instruments comme le fruit des efforts déployés par la communauté internationale – y compris les États, les organismes internationaux et la société civile – pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, et comme la seule véritable garantie de leur interdiction totale et de leur élimination transparente, vérifiable et irréversible.

Monsieur le Président, j'ai évoqué les événements qui se sont produits à Hiroshima et à Nagasaki il y a soixante-quinze ans, et qui ont déjà été mentionnés dans cette salle, parce que des épisodes aussi tragiques, au même titre que la crise sanitaire mondiale que nous connaissons actuellement, nous poussent à nous interroger sur la condition humaine et sa vulnérabilité. Nous tenons à réaffirmer l'engagement ferme et indéfectible du Pérou en faveur du désarmement, et nous renouvelons notre volonté de promouvoir et de soutenir les initiatives qui visent à consolider la position de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans ce domaine.

Avant de conclure, je me permets de souligner que, face aux défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les organes du mécanisme de désarmement et de maîtrise des armements, et le système des Nations Unies dans son ensemble, ont dû trouver la meilleure façon de relancer leurs activités. À cet égard, si le Pérou reconnaît les mérites des échanges en présentiel, nous constatons également que les outils virtuels se sont révélés très utiles en cette période exceptionnelle. Nous estimons donc qu'en tant qu'États parties, nous devons veiller à ce que les secrétariats des instruments internationaux bénéficient des crédits budgétaires nécessaires pour mettre des services virtuels à la disposition des membres. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Madame l'Ambassadrice, je vous remercie pour votre déclaration et pour les aimables paroles que vous m'avez adressées. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela, M. Valero, qui interviendra à distance.

M. Valero (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, la République bolivarienne du Venezuela vous félicite pour les efforts que vous avez déployés en vue de préparer cette séance. Nous sommes heureux de voir un membre du Groupe des 21 assumer la présidence de la Conférence du désarmement. Nous saisissons cette occasion pour saluer les peuples du monde qui, en concertation avec leurs gouvernements, consentent les efforts nécessaires pour réduire les dommages causés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Des mesures concrètes et globales sont nécessaires pour sauver la vie de millions de personnes.

Nous avons pris part, dans le plus grand respect, à la minute de silence observée en hommage aux victimes des explosions survenues à Beyrouth. Cet événement a plongé le peuple vénézuélien, qui compte une importante communauté d'origine libanaise, dans une profonde tristesse. Nous souscrivons à la déclaration faite par l'Ambassadeur et le Représentant permanent de l'Éthiopie au nom du Groupe des 21.

Le Venezuela se félicite de la proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, qui a été adoptée lors du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, tenu à La Havane en 2014. Lors de ce sommet, tous les États de la région se sont engagés à œuvrer en faveur de la poursuite du désarmement nucléaire en tant qu'objectif prioritaire, ainsi qu'à contribuer au désarmement général et complet. Cette proclamation représente une contribution majeure aux efforts constants déployés par la communauté internationale pour progresser sur la voie du désarmement complet. Le Venezuela est fier de s'associer à ces efforts et de contribuer au renforcement du régime de désarmement international et régional.

Les négociations de fond au sein de la Conférence du désarmement sont dans l'impasse depuis plus de vingt ans, une situation qui est désormais conjuguée à l'effondrement des principaux accords internationaux en matière de sécurité, de désarmement et de maîtrise des armements, notamment le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, le Plan d'action global commun, le Traité « Ciel ouvert » et le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Ceux-ci ont tous été dénoncés par le Gouvernement des États-Unis.

Monsieur le Président, compte tenu de la situation fragile qui prévaut en matière de sécurité, laquelle est aggravée par la pandémie de COVID-19, notre délégation a mené une réflexion sur l'avenir de la Conférence. Nous appuyons l'appel lancé par la Fédération de Russie lors de la séance plénière du 30 juin 2020, et nous partageons son analyse de la situation regrettable qui règne actuellement. Pour sa part, ma délégation souhaite formuler les observations suivantes.

Il y a de cela soixante-quinze ans, ce mois-ci, les États-Unis larguaient des bombes nucléaires sur Hiroshima et Nagasaki. Les conséquences néfastes et catastrophiques des radiations générées à l'époque se font encore sentir aujourd'hui. Il est humainement impossible de mesurer la douleur causée par l'utilisation de ces bombes. Pourtant, la possibilité que de nouveaux essais et de nouvelles attaques nucléaires modernes soient menés subsiste. Malgré ces risques, la Conférence s'est montrée incapable de s'acquitter de son mandat. Plus sérieusement, selon le rapport détaillé présenté à point nommé le 30 juin 2020 par l'Ambassadrice d'Australie, qui a occupé l'une des présidences de la session de 2020, certains États estiment que la Conférence pourrait entamer des travaux sur des codes de conduite, des plans d'action et d'autres documents à caractère volontaire. Du point de vue de ma délégation, ces propositions vont essentiellement dans le sens de la décision du Gouvernement des États-Unis de renoncer au régime actuel de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Monsieur le Président, il est légitime de s'interroger sur le rôle de la Conférence dans un contexte où la plus grande puissance nucléaire au monde rejette systématiquement toute forme de réglementation dans le domaine du désarmement ou impose des conditions à cet égard. Quels sont les objectifs que le Gouvernement des États-Unis espère atteindre en rejetant les obligations internationales les plus fondamentales dans le domaine du désarmement ? Il est évident qu'une politique étrangère en vertu de laquelle un pays refuse d'accepter de nouvelles réglementations en matière de désarmement aura une incidence directe sur une instance de négociation telle que cette Conférence, qui fonctionne par consensus.

Au cours des prochaines semaines, les États membres de la Conférence entameront les négociations sur le rapport de cette dernière à l'Assemblée générale. Le rapport précisera que, malgré tous les efforts déployés par les Présidents et en dépit des nouveaux mécanismes de coordination, la Conférence n'a pas été en mesure d'adopter un programme de travail. À quel pays du monde, dont la politique étrangère se détourne du multilatéralisme et vise à affaiblir le régime international de désarmement, cette situation peut-elle profiter ?

S'agissant des questions soulevées par la Fédération de Russie lors de notre précédente séance plénière, nous tenons à affirmer qu'il ne sera pas possible de créer des conditions propices au désarmement ni de bâtir une nouvelle ère de la maîtrise des armements sur les ruines du système actuel de désarmement et de maîtrise des armements, que le Gouvernement des États-Unis entend annihiler.

La pression dont le régime de désarmement actuel fait l'objet remet en question la confiance que la communauté internationale a placée dans l'Organisation des Nations Unies pour préserver la sécurité internationale et éviter la guerre. De nombreux experts, organisations non gouvernementales, diplomates et universitaires sont d'avis – un avis partagé par mon pays – que l'effondrement du régime de désarmement ne fera que consolider les doctrines de dissuasion, qui reposent sur une nouvelle course aux armements. Dans ce scénario, les pays en développement qui ne possèdent pas d'armes nucléaires seraient en proie à la terreur et sujets à des manipulations politiques, tandis que la zone de paix en Amérique latine et dans les Caraïbes se trouverait confrontée à un danger imminent. L'unilatéralisme est à ce point dangereux que même les pays dotés d'armes nucléaires le rejettent. Il s'agit d'une critique justifiée des mécanismes de dissuasion nucléaire fondés sur la suprématie et la concurrence militaire.

Le Venezuela partage une conception multilatéraliste de la sécurité internationale. Il estime que la paix passe par la consolidation de la sécurité internationale et le renforcement du régime de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Il est essentiel que les États membres de la Conférence engagent un dialogue constructif et fassent preuve de volonté politique pour remédier aux dommages causés au régime international de

désarmement. Dans ce contexte, la Conférence devra consentir des efforts considérables en 2021 pour sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps et qui a été encore aggravée par l'incertitude causée par la COVID-19.

Nous engageons les États membres qui sont désireux de progresser sur la base d'accords véritablement contraignants abordant les problèmes latents de la sécurité internationale, notamment le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, à ne pas succomber aux doctrines qui prônent la guerre. La Conférence demeure l'unique instance dotée d'un mandat universel pour négocier des instruments juridiquement contraignants en matière de désarmement. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur, je vous remercie pour votre déclaration et pour vos aimables paroles. Mesdames et Messieurs, je tiens à vous informer, pour ce que cela vaut, qu'il nous reste neuf orateurs sur notre liste et que nous pourrions conclure la séance plénière avant le déjeuner, pour autant que nous nous en tenions à un temps de parole plus ou moins gérable et concis. Je donne à présent la parole à M. Khalil Hashmi, Ambassadeur du Pakistan.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cette séance plénière. Au nom de ma délégation, je vous félicite de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous saluons les activités d'information et les consultations que vous avez menées préalablement à cette séance. Nous remercions également le secrétariat pour les efforts qu'il a déployés afin d'organiser cette séance plénière.

Dans le respect du cadre de travail que vous avez esquissé pour la séance d'aujourd'hui, je souhaite partager brièvement notre point de vue sur ce qui s'est récemment passé dans le domaine du désarmement, sur les travaux de la Conférence et sur les options à envisager pour la suite de nos travaux. À la dernière séance plénière, en juin, j'ai partagé notre analyse détaillée de l'ordre mondial actuel, eu égard notamment à la sécurité internationale. J'ai appelé l'attention sur les causes et les conséquences des évolutions négatives et des tendances préoccupantes qui marquent actuellement le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, ainsi que les mécanismes qui en sont chargés. Ma délégation a également proposé une feuille de route qui permettrait non seulement de gérer les dommages causés à l'ordre mondial, ainsi qu'au programme de maîtrise des armements, mais aussi, peut-être, d'arrêter et de renverser la tendance. Au fil de nos échanges, le diagnostic et le pronostic se confirment.

Monsieur le Président, permettez-moi de partager brièvement notre évaluation de ce qui s'est passé récemment dans le monde dans le domaine du désarmement et des domaines connexes. Il est manifeste que la fragilisation de l'ordre international, du multilatéralisme et des normes et règles établies de longue date se poursuit. L'unilatéralisme s'est imposé comme un trait caractéristique de notre époque. Le sentiment que les grandes puissances, qui défont et transgressent le droit international, souvent en toute impunité, ne sont pas tenues de rendre des comptes aux autres États est légitime et de plus en plus répandu.

Malgré les déclarations d'attachement à l'état de droit, les intérêts stratégiques, politiques et commerciaux continuent de l'emporter sur les valeurs et les normes universelles. Les rapports de force deviennent de plus en plus asymétriques, que les États puissants poursuivant leur quête de sécurité et de domination absolues par la militarisation, l'intégration et l'opérationnalisation des technologies spatiales et des cybertechnologies. Plutôt que d'œuvrer en faveur de la maîtrise et de la réduction des armements, de nombreux États continuent de s'employer à développer et perfectionner leurs arsenaux. Les dangers nucléaires se multiplient, certains États abaissant les seuils applicables pour la mise à l'essai et l'utilisation des armes nucléaires. Ces évolutions accroissent la probabilité d'erreurs de calcul et favorisent les tensions, exacerbant ainsi les risques de crises, d'affrontements et de nouveaux conflits armés, en particulier dans les régions où les rapports de force sont inégaux. Le mécanisme multilatéral conçu pour débattre des restrictions liées aux armements et pour mener des négociations à ce sujet se trouve par conséquent directement touché par ces évolutions de la situation aux niveaux mondial, régional et sous-régional.

Laissez-moi vous exposer brièvement l'incidence que ces événements mondiaux ont sur l'Asie du Sud, et vice versa. La plupart des différents éléments qui caractérisent le paysage mondial se retrouvent dans notre région, où le plus grand État enfreint délibérément, par sa conduite, les normes et le droit internationaux. Ce non-respect délibéré des règles du droit international s'accompagne d'une politique d'hégémonie sans limites et de doctrines offensives. Loin d'être tenu responsable de ses dangereuses pratiques, cet État est protégé sur le plan politique et bénéficie de généreuses contributions, prenant la forme d'armes classiques et autres, en provenance de l'extérieur de la région. Le Jammu-et-Cachemire, qui est soumis à l'occupation illicite et à la domination étrangère de l'Inde, représente à la fois une cause et une manifestation de ces politiques.

Tous les principes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été bafoués dans ce territoire illégalement occupé. La semaine dernière a marqué le premier anniversaire des actions unilatérales menées par l'Inde dans le Jammu-et-Cachemire occupé, en violation de la Charte des Nations Unies et de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité.

Sur une note positive, le Conseil de sécurité a tenu trois débats sur l'occupation illicite du Jammu-et-Cachemire par l'Inde, dont un la semaine dernière. Le Pakistan se félicite de la tenue de ces discussions, lesquelles témoignent de l'importance que le Conseil accorde à ce différend international et aux risques que des actions illégales peuvent faire peser sur la paix et la sécurité.

La politique indienne de mépris des normes et du droit internationaux trouve son origine dans l'idéologie hindutva du pays, qui cherche à établir, par tous les moyens, y compris par des politiques d'hégémonie et de répression, une nation hindoue, ou *rashtra* hindou. Par le passé, j'ai attiré l'attention sur les déclarations belliqueuses prononcées par des dirigeants indiens, ainsi que sur les doctrines offensives que le pays poursuit sur des questions qui relèvent de la compétence de cette Conférence. Il serait naïf de considérer ces déclarations et ces doctrines comme de simples fanfaronnades. Celles-ci reflètent en effet la philosophie de plus en plus militarisée qui définit aujourd'hui la politique indienne. L'Inde a toujours su détourner l'attention internationale de ses actions illicites et de la répression exercée par l'État dans le Jammu-et-Cachemire occupé. Nous ne pouvons pas exclure la possibilité que l'Inde recoure à une opération sous faux drapeau ou à toute autre action militaire contre le Pakistan. Ces ambitions hostiles de l'Inde ne cessent de se manifester de diverses manières, comme en témoigne la fréquence croissante à laquelle le pays enfreint le cessez-le-feu et attaque les civils de l'autre côté de la ligne de contrôle.

Comme je l'ai indiqué lors de notre dernière séance, le Pakistan ne cherche ni la guerre ni le conflit avec l'Inde. Cependant, comme nous l'avons prouvé l'année dernière, en cas d'attaque, le Pakistan a la volonté et la capacité de se défendre, et il répondra sans hésiter à tout acte d'agression. La communauté internationale, en particulier les organismes internationaux chargés du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la maîtrise des armements, a le devoir de prendre connaissance de la situation et de faire pression sur l'Inde pour que celle-ci mette un terme à ses graves violations du droit international et s'abstienne d'attiser les tensions régionales.

Monsieur le Président, en ce qui concerne les travaux de la Conférence et les options envisageables pour l'avenir, il est clair que la Conférence n'a pas été en mesure d'entamer des négociations sur les points essentiels inscrits à son ordre du jour, et ce depuis plusieurs décennies. En effet, les négociations portant sur certains des plus anciens points de son ordre du jour, qui revêtent une grande importance pour la sécurité internationale, sont toujours dans l'impasse. Le Règlement intérieur et les méthodes de travail de la Conférence ne sont pas à l'origine de cette impasse prolongée. Après tout, cette Conférence est parvenue à négocier plusieurs traités importants en appliquant ces mêmes règles et méthodes. L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence résulte des évolutions, des stratégies et des positions politiques plus générales que j'ai exposées précédemment. La Conférence se voit donc affectée par ces développements et n'a d'autre choix que de travailler dans un tel environnement.

La sortie de l'impasse et l'examen des options envisageables pour l'avenir impliquent nécessairement une adhésion démontrable aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies. À cette fin, il conviendrait également de réaffirmer le caractère universel de ces principes et le fait que leur respect rigoureux par tous les États, grands ou petits, est essentiel pour préserver l'intégrité de l'ordre international fondé sur des règles. De même, tous les États se doivent d'appliquer pleinement et de manière effective les traités internationaux et les résolutions du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, il est à la fois urgent et essentiel de faire renaître un consensus mondial sur la maîtrise des armements et le désarmement sur la base de l'équité, de l'équilibre, de la retenue et de la coopération entre les États. Bien que la recherche d'un consensus constitue une tâche complexe, nous ne disposons d'aucune autre solution viable pour relever les nombreux défis qui se posent en matière de sécurité internationale. Lors de ma dernière intervention, j'ai énoncé les éléments nécessaires à la relance d'un tel consensus et je ne les répéterai pas.

Dans le cadre particulier de la Conférence du désarmement, seule une approche réaliste qui s'appuie sur les succès et les échecs antérieurs donnera des résultats. Les notions subjectives de maturité n'ont pas fait recette par le passé et ne le feront pas non plus à l'avenir. La Conférence devrait être capable de reprendre les travaux de fond sur tous les points inscrits à son ordre du jour. Si un consensus devait se dégager, nous serions disposés à mener des travaux de fond sur d'autres questions d'actualité, telles que le terrorisme chimique et biologique, la militarisation du cyberspace et les systèmes d'armes létaux autonomes.

L'accumulation mondiale de plateformes d'emport d'armements et de vecteurs avancés, conjuguée à un regain de tension, a pour effet d'exacerber les risques et les dangers nucléaires. C'est pourquoi les travaux sur la prévention de la guerre nucléaire doivent figurer en tête des priorités de cette Conférence.

Pour conclure, Monsieur le Président, nous continuerons, pour notre part, à collaborer avec les autres membres et les Présidents de la Conférence afin de permettre à cet auguste organe de reprendre des discussions de fond sur tous les points inscrits à son ordre du jour et, si possible, sur les questions nouvelles et émergentes.

Le Président (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur, je vous remercie pour votre déclaration et pour les aimables paroles adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au Représentant de l'Indonésie, M. Indra Rosandry.

M. Rosandry (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Au nom de la délégation indonésienne, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré que l'Indonésie appuiera sans réserve les travaux de la présidence et de cette auguste instance. L'Indonésie salue les efforts déployés par le Président et le secrétariat pour organiser cette séance malgré les difficultés liées à la maladie à coronavirus (COVID-19) qui n'épargnent pas la Conférence.

L'Indonésie souscrit à la déclaration faite par l'Éthiopie au nom du Groupe des 21 et souhaite formuler les observations suivantes à titre national.

Monsieur le Président, il n'est un secret pour personne que la Conférence se trouve dans une impasse depuis près de trois décennies. Nous constatons également que les positions des États membres au sein de la Conférence demeurent inchangées. Cette situation a suscité des interrogations quant à la pertinence et aux contributions de la Conférence.

Je pense toutefois que vous conviendrez tous que la Conférence doit aller de l'avant afin de s'acquitter efficacement de son mandat et de préserver toute sa pertinence. Dans cette optique, nous devons identifier la question la plus mature, c'est-à-dire celle sur laquelle la Conférence est en mesure de se pencher.

Aux yeux de l'Indonésie, les garanties de sécurité négatives représentent un enjeu important dans le processus multilatéral de réduction des armes nucléaires en vue d'atteindre l'« option zéro ». À ma connaissance, aucun État ne s'est officiellement opposé à l'idée d'un accord sur des arrangements internationaux efficaces en matière de garanties de sécurité négatives. En principe, nous convenons tous de la nécessité urgente de parvenir à un accord sur de tels arrangements.

Un appel en faveur de garanties de sécurité négatives juridiquement contraignantes paraît tout à fait raisonnable, notamment si l'on considère que, en échange de l'engagement de ne jamais développer ni recevoir d'armes nucléaires, les États non dotés d'armes nucléaires jouiront du droit légitime de ne pas être attaqués avec des armes nucléaires ni menacés de l'emploi de telles armes à leur rencontre.

Ces dispositions faisaient partie du compromis ambitieux auquel nous avons abouti lorsque nous sommes parvenus à un accord sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires il y a cinquante ans. Il est donc logique que nous ayons insisté pour qu'un accord soit rapidement conclu sur des garanties de sécurité efficaces, universelles, inconditionnelles, non discriminatoires et irrévocables, juridiquement contraignantes, y compris depuis la création de la Conférence.

Monsieur le Président, je reconnais que des divergences de vues subsistent sur cette question – notamment sur la portée, la nature et la forme de ces futurs arrangements. Toutefois, nous constatons que divers efforts ont été consentis afin de traiter la question des garanties de sécurité négatives, notamment dans le cadre des mesures suivantes :

- La convocation de groupes ad hoc, de réunions et de débats thématiques pertinents dans le cadre de la Conférence ;
- La présentation de divers projets de conventions et de documents de travail, fruit de discussions approfondies et de négociations de fond ;
- L'adoption de résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ;
- La tenue de consultations sur les garanties de sécurité entre les États dotés d'armes nucléaires ;
- La création de six zones exemptes d'armes nucléaires (celles établies en vertu des traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et Semipalatinsk, en plus de la Mongolie).

À cet égard, nous tenons à souligner que les garanties de sécurité négatives constituent une question arrivée à maturité.

Au vu des divergences de vues exprimées sur la manière d'élaborer le programme de travail de la Conférence, j'encourage celle-ci à aborder les quatre questions centrales dans un nouvel esprit. La Conférence pourrait envisager de conclure un arrangement qui permette d'entamer des négociations sur les garanties de sécurité négatives et, simultanément, de définir un mandat de discussion sur les trois autres questions centrales.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup pour les paroles aimables adressées à la présidence et pour votre déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de France.

M. Hwang (France) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi de saluer votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement ainsi que vos efforts ayant conduit à la séance de ce jour.

Cette session ne correspond certes pas aux attentes de nombre d'États membres. Nous aurions, pour notre part, préféré consacrer cette séance à des discussions thématiques approfondies en lien avec l'ordre du jour de la Conférence.

Dans un monde idéal, nous aurions préféré mettre en œuvre le programme de travail agréé en début d'année. Force est de constater, cependant, que la Conférence est la seule enceinte de désarmement qui se réunisse en cette période de ralentissement drastique de notre calendrier multilatéral du désarmement, et cela est déjà en soi une bonne nouvelle.

À cet égard, nous avons pris note des informations récentes diffusées aux États membres par le secrétariat de la Conférence relatives à l'état des finances de la Conférence. Nous sommes surpris, pour dire les choses diplomatiquement, face à l'annonce selon laquelle le budget restant pour 2020 ne permettrait de financer au mieux que quatre réunions hybrides de deux heures.

Ces annonces ne sont étayées d'aucune explication tangible ou chiffrée. Nous souhaitons par conséquent que la présidence demande au secrétariat de la Conférence, en lien avec l'ONUG et les cinq autres Présidents de la session, de préparer un état des lieux précis de la situation financière de la Conférence, comprenant le détail du budget global de la Conférence, des dépenses engagées, des économies réalisées et des prévisions pour cette année 2020.

Nous sommes tous en droit d'exiger une transparence accrue sur les comptes de la Conférence et, de la même manière que l'a indiqué précédemment mon collègue des Pays-Bas, le fait accompli ne saurait être acceptable pour ma délégation.

Monsieur le Président, alors que la troisième partie de la session de cette année touche à sa fin, je me permets à présent de prendre un peu de hauteur et de vous livrer quelques considérations pour l'horizon 2021 de la Conférence. L'année 2021 s'ouvrira par un événement phare et très attendu, qui est la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont nous espérons qu'elle pourra se tenir dans les meilleures conditions possibles compte tenu du contexte sanitaire. Le Traité sur la non-prolifération, pilier du régime de non-prolifération, sert notre sécurité collective et l'enjeu central sera de réaffirmer son autorité et sa primauté.

À l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur, nous devons reconnaître que ce traité est un succès indéniable. Le Traité sur la non-prolifération est l'instrument le plus universel au monde. Il est le seul traité à permettre de prévenir la guerre nucléaire tout en apportant à chacun les bénéfices de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire.

Alors que la menace que représente la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs s'est amplifiée depuis la dernière Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, il importe d'œuvrer à la protection et au renforcement du régime de non-prolifération et à la préservation du Traité, qui est sa pierre angulaire. La France s'y emploiera en suivant la feuille de route suivante, en application de l'article 6 du TNP.

Premièrement, en défendant la logique d'un désarmement qui serve la sécurité et la stabilité mondiales. Mon pays, à cet égard, a un bilan unique au monde, conforme à ses responsabilités comme à ses intérêts, ayant démantelé de façon irréversible sa composante nucléaire terrestre, ses installations d'essai nucléaire et ses installations de production de matières fissiles pour la fabrication d'armes, et il a réduit la taille de son arsenal, aujourd'hui inférieur à 300 armes nucléaires. Toutes ces décisions sont cohérentes avec notre refus de toute course aux armements et le maintien du format de notre dissuasion nucléaire à un niveau de stricte suffisance. Ce bilan est exemplaire, Monsieur le Président. Il donne à mon pays la légitimité pour exiger des gestes concrets en direction d'un désarmement global, progressif, crédible et vérifiable.

Deuxièmement, la France continue de plaider pour le lancement sans délai, à la Conférence, de la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'il contient, ainsi que pour la préservation et l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Troisièmement, nous poursuivons les travaux sur la vérification du désarmement nucléaire dans les enceintes pertinentes et continuerons notre coopération notamment avec l'Allemagne, avec laquelle nous avons conduit un exercice de terrain inédit.

Ensuite, nous chercherons à engager des travaux concrets pour la réduction des risques stratégiques ; ce sujet a été mentionné à plusieurs reprises aujourd'hui même. Comme les autres délégations avant moi, nous estimons que l'escalade non contrôlée d'un conflit local en une guerre majeure est l'un des scénarios les plus préoccupants aujourd'hui, qu'une série de mesures simples et de bon sens pourraient efficacement conjurer.

Dans le même temps, la France poursuivra ses efforts visant à l'élaboration d'un programme international de maîtrise des armements dans lequel les Européens doivent faire entendre leur voix. La fin du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, les incertitudes sur l'avenir du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et la crise du régime de maîtrise des armements conventionnels en Europe laissent entrevoir, d'ici à 2021, la possibilité d'une pure concurrence militaire et nucléaire, sans contraintes, comme

nous n'en avons plus connue depuis la fin des années 1960. À cet égard, il est essentiel que le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques soit prolongé au-delà de 2021 et que des discussions soient engagées, après la disparition du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, sur un instrument à même d'assurer la stabilité stratégique sur le continent européen.

Enfin, pour conclure, la France prendra toute sa part dans la relance du processus P5, pour approfondir la mise en œuvre de la feuille de route agréée, notamment sur les échanges de doctrines et la réduction des risques stratégiques. Cette discussion devra viser à renforcer la stabilité entre États dotés d'armes nucléaires et à réduire les risques d'escalade involontaire en cas de conflit.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre déclaration et pour les paroles aimables adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à la délégation de la République de Corée.

M. Lim Sang-beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation. Je souhaite également remercier le secrétariat pour avoir organisé cette séance.

Je voudrais profiter de cette occasion pour compléter mes propos tenus lors de la dernière séance plénière et rappeler nos priorités pour la Conférence, telles qu'elles ont été énoncées par mon ministre des affaires étrangères lors du débat de haut niveau de février dernier.

Premièrement, nous estimons que pour garantir la sincérité et le sérieux de la Conférence dans ses efforts visant à faire progresser la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, qui constituent le premier point inscrit à l'ordre du jour de la Conférence depuis des décennies, cette auguste instance devrait se fixer comme priorité d'entamer le plus tôt possible des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Selon nous, l'approche que nous suivons pour faire avancer l'ordre du jour doit être guidée par la finalité de nos efforts collectifs et par un sentiment d'urgence. Afin d'appuyer les efforts internationaux à cet égard, mon Gouvernement a décidé de se joindre aux autres partisans de l'action pertinente prônée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans son Programme de désarmement.

Deuxièmement, en tant qu'organe collectif, nous devrions aborder la question de la menace croissante que représente l'espace extra-atmosphérique, et celle qui pèse sur celui-ci, de manière plus proactive mais réaliste. Je crois que nous conviendrons tous aisément de l'importance que revêt cette question, mais des divergences existent quant à savoir par où commencer et comment s'attaquer aux problèmes. La République de Corée estime que la première démarche de la Conférence à cet égard devrait consister à engager des discussions sur la réduction des menaces spatiales au moyen d'actions responsables, ce qui permettrait de renforcer progressivement la confiance entre les États sur cette thématique, au sujet de laquelle les progrès stagnent depuis longtemps.

Troisièmement, la Conférence doit accorder une plus grande attention aux enjeux liés aux technologies nouvelles et émergentes. Nous avons pu nous rendre compte que la pandémie sans précédent de maladie à coronavirus (COVID-19) accélère l'application des technologies nouvelles et émergentes, et cette tendance fluctuante a également eu certaines répercussions dans le domaine de la sécurité et du désarmement. La Conférence doit retrouver sa pertinence dans notre monde en constante évolution en prenant une longueur d'avance sur les discussions importantes.

Monsieur le Président, je tiens également à évoquer brièvement la prochaine session de la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ces plateformes ont joué un rôle déterminant dans nos efforts collectifs en matière de sécurité internationale et de désarmement. Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité, qui constitue la pierre angulaire du régime international de désarmement et de

non-prolifération nucléaires. Nous nous heurtons toutefois à des difficultés et à des incertitudes en ce qui concerne ces conférences. Dans l'attente des débats et des décisions à New York au sujet des dispositions logistiques, nous pensons, en principe, que la pandémie ne devrait pas entraver notre noble tradition qui consiste à renforcer notre engagement en faveur du désarmement et de la sécurité internationale. Nous devons veiller à insuffler l'élan indispensable qui permettra de garantir le succès de la prochaine Conférence d'examen, sans perdre de vue les contraintes inévitables causées par cette pandémie. Dans ce contexte, nous devrions nous montrer pragmatiques, et les attentes quant à ce qui pourrait constituer une Conférence d'examen réussie devraient être réalistes. La République de Corée fera preuve de souplesse à cet égard.

Avant de conclure, je souhaite me faire l'écho des appels exprimés en faveur de la proposition australienne visant à rendre le règlement intérieur neutre du point de vue du genre. Je rejoins également d'autres collègues sur la question de la situation financière du secrétariat de la Conférence. À cet égard, nous prenons acte du fait que le secrétariat tiendra une séance d'information approfondie. Je pense que nous avons besoin de nous faire une idée complète et détaillée de la situation avant de discuter de la suite à donner.

Monsieur le Président, une fois de plus, je vous suis reconnaissant des efforts que vous avez déployés pour poursuivre les consultations avec les États membres et d'avoir organisé avec succès la séance d'aujourd'hui. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre déclaration et pour les paroles aimables adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au Représentant du Maroc.

M. Kabbaj (Maroc) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation tient à vous remercier pour les efforts considérables que vous avez déployés lors de votre présidence, qui intervient dans des conditions exceptionnelles, mais qui ne vous ont pas empêché de mener de larges consultations constructives avec les États membres de notre instance.

Monsieur le Président, la délégation du Royaume du Maroc a pleinement conscience des défis auxquels fait face la Conférence du désarmement, particulièrement dans le contexte de la pandémie, mais nous sommes aussi confiants que ces temps difficiles peuvent favoriser des changements importants.

Nous sommes tous d'accord sur un point en particulier, à savoir que le blocage de la Conférence n'a jamais remis en cause l'intérêt de l'existence de cette dernière. Bien au contraire, son importance sur la scène multilatérale est réaffirmée continuellement, à travers la qualité des débats qui caractérisent chacune de nos réunions.

Notre instance se réunit à chaque occasion pour débattre, avec la même ferveur et la même ambition, des questions d'intérêt commun, malgré les divergences de vues existantes ou les impératifs liés aux considérations politiques de nos délégations, qui empêchent notre instance de remplir son mandat.

Toutefois, les déclarations de bonne volonté et de conscience ne suffisent pas là où des actes sont requis. La menace nucléaire, la course aux armements, la militarisation de l'espace, l'intelligence artificielle, sont autant de thématiques que nous nous devons d'examiner avant de nous retrouver dépassés par le cours des événements.

Peut-être sommes-nous dans une phase charnière où il est impératif de faire montre d'une meilleure coordination, du moins pour les questions les plus urgentes, et pour les échéances les plus imminentes, dont notamment la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui sera décisive pour définir l'orientation globale des États vis-à-vis du désarmement nucléaire.

Monsieur le Président, pour conclure, ma délégation fait de nouveau le souhait qu'à la première occasion, nous puissions adopter un programme de travail consensuel nous permettant de dépasser ce blocage qui n'a que trop duré, et renouer avec notre mandat en négociant des textes multilatéraux contraignants dans le domaine du désarmement, afin de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie tout particulièrement d'être resté concis et de nous avoir permis de poursuivre nos travaux comme prévu, ainsi que pour votre déclaration et vos aimables paroles. Je donne à présent la parole au Représentant du Brésil.

M. Dalcero (Brésil) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. La délégation brésilienne vous félicite pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous vous remercions des vastes consultations que vous avez menées préalablement à cette séance. Je puis vous assurer de la coopération et du soutien du Brésil. Nous remercions également le secrétariat pour les efforts qu'il a déployés au cours de cette difficile période.

En 2020, l'effort coordonné des six présidences de la Conférence a démontré la valeur que revêt l'action commune dans les instances multilatérales. Nous attendons avec intérêt de reproduire cette expérience l'année prochaine.

Le monde traverse une période sans précédent, aux prises avec une crise sanitaire dont les conséquences se font sentir sur le plan économique et social. Nous devrions par conséquent assumer la responsabilité qui nous incombe de progresser dans le domaine du désarmement et de la sécurité.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous a contraints de reporter la dixième Conférence d'examen, désormais prévue pour le début de l'année prochaine. Je voudrais profiter de cette séance de la Conférence du désarmement pour réitérer certaines positions brésiliennes concernant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres traités relatifs aux armes nucléaires.

Le Brésil est depuis longtemps engagé dans des initiatives internationales qui visent à éliminer les armes nucléaires et à garantir les droits inaliénables à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les Conférences d'examen de 2000 et 2010 ont permis d'obtenir des résultats positifs et laissé espérer que de réels progrès étaient en cours. Les scénarios de ces dernières années ne devraient pas nous empêcher d'adopter une vision audacieuse lors de la dixième Conférence d'examen, laquelle devrait nous offrir l'occasion de réaffirmer les engagements précédents et même d'aller au-delà de ces engagements. Dans ce contexte, le Brésil estime que l'application de l'article VI par les États dotés d'armes nucléaires est une condition *sine qua non* pour l'avenir du Traité.

La mise en œuvre des accords de désarmement nucléaire pose, nous le savons, des difficultés pratiques liées à la vérification. Les experts brésiliens du récent Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire ont soumis un document de travail proposant la création d'un groupe d'experts scientifiques et techniques sur la vérification du désarmement nucléaire. Lorsqu'il aura été reconstitué, le Groupe d'experts gouvernementaux se penchera également sur la possibilité de créer un groupe d'experts scientifiques et techniques. La proposition s'inspire du Groupe d'experts scientifiques qui a fait rapport à la Conférence du désarmement, cet organe même, entre 1976 et 1996 pour préparer techniquement les négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il est important de rappeler que ce Groupe a exercé ses activités à une époque où il n'y avait aucun espoir de parvenir à un accord décisif sur l'interdiction des essais nucléaires, mais que son travail a joué un rôle fondamental dans la préparation du succès des négociations du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'un nouveau groupe d'experts scientifiques et techniques sur la vérification du désarmement nucléaire constituerait une avancée positive vers la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. La ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par les États de l'annexe 2 constituerait toutefois une étape décisive. Et nous les enjoignons à le faire.

Le Brésil a activement appuyé la négociation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui affirme sans ambiguïté les conséquences humanitaires intolérables qu'entraînerait l'utilisation ou l'explosion d'une arme nucléaire. Ce Traité complète de façon cohérente le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires. En ce sens, il incarne l'expression ultime de tous les engagements en faveur de l'architecture du désarmement nucléaire.

Une fois entré en vigueur, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires constituera une avancée normative fondamentale dans le droit international, en comblant un vide juridique lié à l'absence d'un instrument juridiquement contraignant interdisant explicitement les armes nucléaires et en établissant un cadre pour leur élimination. Les autres armes de destruction massive, à savoir les armes biologiques et chimiques, sont interdites et soumises à des processus d'élimination en vertu d'instruments juridiques internationaux. Nous devrions accorder le même traitement aux armes nucléaires. L'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires constituera bientôt le nouvel étalon-or du désarmement nucléaire.

Pour terminer, Monsieur le Président, je tiens à préciser que le Brésil doit se dissocier de la déclaration générale du Groupe des 21 prononcée par l'Ambassadeur d'Éthiopie. En effet, mon pays ne souscrit pas au libellé de cette déclaration, car il ne fait plus partie de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'organisation régionale qui y est mentionnée. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre déclaration. Je donne la parole à l'Ambassadeur de Chine, M. Li.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Merci, Monsieur le Président. La délégation chinoise et moi-même tenons à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence. Comme toujours, nous soutiendrons activement les efforts que vous déploierez en tant que Président et appuierons le travail accompli par le groupe des six Présidents de cette session, ainsi que par le dernier Président de la session de 2019 et le premier Président de la session de 2021.

Avant de vous exposer mon point de vue sur les travaux de la Conférence et sur les questions multilatérales relatives à la maîtrise des armements, je me dois d'exprimer ma vive opposition face à la diffamation, aux accusations et aux attaques dont la Chine a fait l'objet dans la déclaration de l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique. À propos des questions soulevées dans cette déclaration, j'ai, à de nombreuses reprises, exposé la position de la Chine au sein de cette instance. Je n'ai nullement l'intention de me lancer dans une nouvelle série d'échanges polémiques avec l'Ambassadeur, mais je dois néanmoins formuler une réponse de principe à la déclaration qu'il a faite aujourd'hui.

La Conférence est une instance de négociation intergouvernementale. En ma qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Chine pour les affaires de désarmement, j'ai pour mission de travailler avec mes collègues ici présents. Si les membres de la délégation des États-Unis nourrissent des inquiétudes au sujet de la Chine, ils sont priés de s'adresser à moi, conformément aux règles du protocole et de la diplomatie. De quel droit osent-ils lancer des accusations mensongères contre le Parti communiste chinois, qui bénéficie de la sympathie, du soutien et du respect de l'ensemble de la nation chinoise ? Monsieur le Président, je vous demanderai de bien vouloir mettre un terme à cette pratique déraisonnable à laquelle s'adonnent les États-Unis et de prier tous les États membres de la Conférence de s'abstenir de telles pratiques.

Depuis quelque temps déjà, certains responsables politiques américains profèrent de violentes attaques contre le Parti communiste chinois dans le but de rompre le lien solide qui unit le parti au peuple chinois et de présenter la Chine, qui est placée sous la direction du parti, comme une nation en opposition avec le reste du monde. Ceux-ci ont pour but de déstabiliser la Chine et de susciter un affrontement entre les idéologies et les systèmes sociaux. Je ne sais pas qui leur a inspiré une idée aussi farfelue. Quiconque connaît la Chine et l'histoire sait que le parti et le peuple chinois sont intimement liés. La Chine, sous la direction du parti, accorde une grande importance aux principes, à la raison et à la crédibilité. La Chine ne faisait pas partie des deux superpuissances qui ont marqué la guerre froide et n'a pas l'intention de devenir les nouveaux États-Unis. Ce n'est pas la Chine, mais bien les États-Unis qui sont en quête d'hégémonie à l'échelle mondiale. Ce sont eux qui intimident les autres États et qui, dans la mer de Chine méridionale, sèment la discorde entre les pays et créent des remous au travers de leur militarisation intensive. La Chine s'est toujours positionnée en fervente partisane de l'ordre international et du système international. Nous continuerons à suivre la voie du développement pacifique et ne viserons jamais l'hégémonie ou l'expansion. Nous demeurerons toujours une force vive au service de la paix.

Ces responsables politiques américains ne parviendront jamais à leurs fins face au rejet catégorique du peuple chinois et de la communauté internationale.

Les attaques vicieuses de l'Ambassadeur des États-Unis contre le Parti communiste chinois n'ont aucun rapport avec les travaux de la Conférence. En revanche, les propos que je m'appête à tenir sont étroitement liés à ces travaux et au processus international de maîtrise des armements. Le comportement des États-Unis est empreint d'une mentalité de guerre froide, d'un désir de ramener le monde à l'époque de la guerre froide, afin d'entraîner les grandes puissances dans de nouveaux conflits et affrontements et de plonger à nouveau le monde dans le chaos et la discorde. Je tiens à rappeler aux représentants des États-Unis que la guerre froide appartient au passé et au siècle dernier. Certains acteurs aux États-Unis, de par leurs tentatives visant à provoquer une « nouvelle guerre froide », s'opposent aux tendances mondiales du développement et du progrès et agissent à l'encontre des intérêts fondamentaux des peuples du monde. Au XXI^e siècle, ces efforts n'obtiendront aucun soutien de la population et sont voués à l'échec.

Mais surtout, cette mentalité de guerre froide constitue le principal obstacle à la sécurité stratégique et à la maîtrise des armements au niveau international, et représente son ennemi le plus dangereux.

Les États-Unis, qui se cramponnent à une mentalité de guerre froide, qui considèrent les autres pays comme des adversaires, qui enfreignent de manière irréfléchie les obligations qui leur incombent en vertu des traités internationaux et qui se donnent carte blanche pour engager leur propre renforcement militaire, ont-ils vraiment la conviction qu'ils peuvent conclure des accords de maîtrise des armements qui servent leurs propres intérêts aux dépens des autres et qui leur laissent carte blanche, tout en imposant des règles aux autres ? Au moment même où les États-Unis s'affairent à se libérer des obligations que leur imposent les traités actuels de maîtrise des armements, ils déclenchent un tollé en essayant d'entraîner d'autres pays dans les négociations sur la maîtrise des armements. Ils en sont même venus à présenter une proposition ridicule de maîtrise des armements, fondée sur le principe de « méfiance et vérification ». Plaidez-vous en faveur de négociations entre opposants et adversaires, ou entre partenaires de coopération ? Êtes-vous disposés à répondre aux préoccupations légitimes des autres États en matière de sécurité et à parvenir à des compromis équitables et mutuellement profitables au nom de la sécurité commune ? Sans la confiance nécessaire, comment pouvons-nous discuter de la maîtrise des armements ?

Je tiens également à rappeler à l'Ambassadeur des États-Unis que seuls deux pays possèdent les plus importants arsenaux nucléaires au monde, et non trois. Quant aux informations rapportées par les États-Unis selon lesquelles la Chine développerait son arsenal nucléaire, je n'en avais moi-même pas connaissance, et je me demande d'où ils les tirent. Disposez-vous d'éléments concrets à l'appui de ces affirmations ? La Chine se félicite de la poursuite des pourparlers bilatéraux sur la maîtrise des armements entre les États-Unis et la Fédération de Russie, et invite les États-Unis à donner suite à la proposition russe de proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et à respecter leur engagement de réduire drastiquement leurs arsenaux nucléaires, de manière à créer les conditions propices à une maîtrise multilatérale des armements nucléaires.

Monsieur le Président, bien que le monde ait été durement frappé cette année par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et par des virus de nature politique, et que la Conférence, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ait éprouvé des difficultés à mener à bien ses travaux de manière optimale, la majorité de l'opinion internationale et la voix des peuples demeurent favorables au multilatéralisme et à la promotion de la solidarité et de la coopération internationales. Preuve en est le fait que la grande majorité des États membres de la Conférence ont assisté aux séances de la Conférence qui se sont tenues avant la pandémie, le 30 juin et aujourd'hui. Nous espérons sincèrement que la Conférence tirera le meilleur parti du temps qui lui reste cette année pour examiner la situation internationale en matière de sécurité et le processus multilatéral de maîtrise des armements et pour en débattre, afin d'ouvrir la voie à l'adoption effective d'un programme de travail équilibré et complet pour l'année prochaine. Le rapport de la Conférence devrait en faire état de manière objective.

Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. À l'heure où l'avenir et le destin du monde sont en jeu, la Chine continuera à promouvoir et à défendre le multilatéralisme, à soutenir résolument le système international, avec l'ONU en son cœur, et à promouvoir le renforcement de la multipolarité et de la démocratie dans les relations internationales. En raison des circonstances locales liées à la COVID-19, de nombreuses incertitudes subsistent quant aux modalités de travail de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cela étant, nous espérons tous que l'ensemble des États membres continueront à mener des discussions approfondies, poussées, franches et concrètes sur la situation internationale et sur le processus multilatéral de maîtrise des armements, qui déboucheront sur des résolutions relatives à d'importantes questions d'intérêt commun dans ce domaine et permettront de réaliser de nouveaux progrès en matière de maîtrise multilatérale des armements dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons l'espoir que la dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue en janvier prochain, puisse se dérouler sans encombre. À dire vrai, du fait de la pandémie de COVID-19, la phase finale des préparatifs est encore empreinte de nombreuses incertitudes. Mais cette conférence marquera une étape importante qui permettra de tirer les enseignements du passé et de se tourner vers l'avenir. Elle revêtira en outre une grande valeur symbolique pour la consolidation et le renforcement du régime international de non-prolifération. En tant qu'État doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Chine s'est engagée à respecter scrupuleusement ses obligations et ses engagements en vertu du Traité. Nous nous efforcerons de contribuer au succès de la Conférence d'examen 2020, ce qui implique de promouvoir davantage le mécanisme de dialogue et de coopération du P5. Je suis disposé à collaborer avec mes collègues du P5 pour reprendre rapidement nos consultations institutionnelles. Cela nous permettra de préparer la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mais aussi de mener des échanges et des discussions sur des questions telles que la stabilité stratégique mondiale, le renforcement de la confiance stratégique, les politiques et doctrines nucléaires et la réduction des risques stratégiques. Nous espérons en faire un mécanisme permanent à l'avenir. La stabilité du mécanisme du P5 revêtira une grande importance pour les relations entre les grandes puissances, le processus international de maîtrise des armements et la mise en œuvre intégrale des obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La Chine mène des discussions bilatérales avec les partenaires du P5 sur les questions de sécurité stratégique et de maîtrise des armements. Compte tenu des agissements des États-Unis, les relations entre les deux pays sont en proie à des difficultés et à des défis sans précédent. Nous avons fait preuve de sang-froid et adopté une approche rationnelle face aux actes impulsifs et impétueux des États-Unis. Nous nous efforçons toujours de nouer des relations bilatérales qui excluent les conflits et la confrontation et qui sont fondées sur le respect mutuel et une coopération gagnant-gagnant reposant sur la coordination, la coopération et la stabilité. Dans le même temps, en tant qu'État souverain, nous défendons vigoureusement nos intérêts en matière de souveraineté, de sécurité et de développement. Nous sommes prêts à engager des consultations franches et concrètes avec les États-Unis. En nous fondant sur l'égalité, le respect mutuel et la confiance mutuelle, nous espérons trouver un terrain d'entente avec les États-Unis afin de reprendre le dialogue sur la stabilité stratégique et la maîtrise des armements.

La semaine prochaine, nous participerons, pour la première fois en tant qu'État partie, à la Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. Nous procéderons à des discussions approfondies avec les autres États parties en vue de renforcer le mécanisme du Traité, de promouvoir l'efficacité et l'universalité de l'instrument et d'améliorer ses synergies avec d'autres mécanismes internationaux. Nous participerons également activement aux réunions d'experts de la Convention sur les armes biologiques et à toxines, qui doivent se tenir début décembre. Nous attendons avec intérêt de pouvoir mener des discussions avec les autres États parties sur la manière de renforcer encore les capacités nationales et de promouvoir la coopération internationale en matière de sûreté biologique dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ainsi que sur la façon dont nous pourrions consolider le régime de la Convention sur les armes biologiques et à toxines, notamment en poursuivant nos efforts en vue de la négociation et de la conclusion d'un protocole de vérification.

Comme je l'ai déclaré lors de notre première séance plénière de l'année en janvier, quelle que soit la gravité de la situation et le nombre de défis qui nous attendent, la Chine demeurera optimiste et confiante. De par son attitude responsable et constructive, la Chine insufflera une dynamique positive dans les instances multilatérales et consentira de nouveaux efforts pour faire avancer le processus international de maîtrise des armements et de non-prolifération au moyen d'actions concrètes. Nous avons agi de la sorte par le passé et nous continuerons à le faire à l'avenir. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre déclaration et pour les paroles aimables adressées à la présidence. Il est déjà 13 heures passées de quelques minutes. Je remercie les interprètes d'être restés avec nous. Vu qu'il reste encore huit orateurs sur la liste, nous devons nous réunir à nouveau à 15 heures. La séance plénière débutera donc à 15 heures dans cette salle et sur la plateforme à distance. Je prie les délégations de bien vouloir regagner la salle ou de se connecter sur la plateforme avec quelques minutes d'avance, afin que nous puissions commencer la prochaine séance à l'heure. La séance est levée.

La séance est levée à 13 h 5.